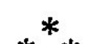
N° 19. 31 Janvier 1933.

ANNALES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE



LE PROBLÈME DE L'OR AU MOYEN AGE[1]

De tous les appareils enregistreurs, capables de révéler à l'historien les mouvements profonds de l'économie, les phénomènes monétaires sont sans doute le plus sensible. Mais ne leur reconnaître que cette valeur de symptôme serait manquer à leur rendre pleine justice ; ils ont été et sont, à leur tour, des causes : quelque chose comme un sismographe qui, non content de signaler les tremblements de terre, parfois les provoquerait. C'est dire que le jour où nous connaîtrons véritablement l'histoire de l'or — ou, plus exactement, de l'or comme instrument d'échanges — durant le moyen âge, bien des courants cachés, bien des liaisons, qui aujourd'hui nous échappent, apparaîtront en pleine lumière. Malheureusement, les faits sont obscurs ; ils ont été, par surcroît, insuffisamment étudiés et, souvent, d'un point de vue qui n'est pas ici le nôtre : la numismatique a peine à sortir des cabinets de curiosités. Je n'ai, pour l'instant, d'autre dessein que de poser les grands problèmes et de suggérer quelques solutions, toutes provisoires et conjecturales certes, susceptibles cependant, je l'espère, de servir d'hypothèses de travail[2].



L'Europe médiévale hérita du système monétaire de l'empire romain. Comment en eût-il été autrement, puisque — plus arriérés

1. Sur les problèmes de l'or, dans le monde contemporain, cf. *Annales*, t. III, 1931, p. 361, et t. IV, 1932, p. 359.

2. Pour la bibliographie du sujet, le lecteur voudra bien se reporter à l'« orientation bibliographique », en appendice au présent article. Les seules références qui seront données en notes se rapportent soit aux documents eux-mêmes, soit à des travaux d'érudition qui, à de rares exceptions près, ne figurent pas dans l'« orientation » ; encore ai-je cru pouvoir me dispenser de renvois toutes les fois que les faits invoqués étaient du domaine commun.

en cela que les Gaulois, avant la Conquête — les Germains, à bien peu d'exceptions près, ne possédaient point de monnaies qui leur fussent propres. Plus précisément, elle hérita du système réorganisé, après les troubles du IIIe siècle, par la monarchie constantinienne. L'unité fondamentale en était une pièce d'« or massif », l'*aureus solidus*, le « sou », qui renfermait, en principe, 4 gr. 48 de métal fin, soit, par la teneur, l'équivalent d'un peu moins de 76 francs français d'aujourd'hui. Des pièces d'or divisionnaires — demi-sous, tiers de sou — circulaient aussi. A côté de l'or, l'argent, le cuivre même étaient frappés. Un rapport fixé par l'État unissait entre elles les valeurs d'échanges de ces diverses espèces. Les monarchies barbares prirent d'abord la suite de ce régime, aussi exactement qu'elles le purent. A dire vrai, sauf dans le Nord de l'Angleterre, où les métaux précieux étaient sans doute assez rares, il fallut bientôt renoncer à la monnaie de cuivre ; véritable monnaie d'appoint, sa valeur était sans rapport avec celle de la matière ; ni les États, devenus trop faibles, ni les monnayeurs privés, qui s'étaient multipliés surtout dans la Gaule franque, n'avaient l'autorité nécessaire pour imposer à la circulation un simple signe. L'or, par contre, avec l'argent, continua d'être travaillé dans les ateliers ; on frappa des sous et surtout des tiers de sous chez les Visigoths, les Lombards, les Francs, les Anglo-Saxons. Mais ce ne fut pas pour longtemps.

Dès l'époque carolingienne, en effet, un schisme monétaire, symptôme, dans l'ordre économique, de plus profonds contrastes, vint diviser l'Europe. Le monde byzantin demeura fidèle à l'or. Sous les noms nouveaux de νόμισμα, puis d' ὑπέρπυρον, le sou constantinien ne cessa d'y être frappé. Sans doute, sa teneur fut loin d'être immuable. Elle subit diverses oscillations, en baisse et en hausse. Surtout, un lent mouvement d'ensemble l'entraina vers cet amenuisement qui, pour des raisons diverses — ne fût-ce que la nécessité de mettre les nouvelles pièces au niveau des anciennes, perpétuellement rognées, — semble avoir été l'inéluctable destin des monnaies médiévales. Malgré tout, l'antique *aureus* traversa victorieusement les âges. Vers 1200, l'« hyperpère » égalait encore, en poids de métal fin, les trois quarts, ou environ, de son ancêtre romain. De leur côté, les monarchies arabes trouvaient dans le double héritage administratif dont elles vivaient — celui des Sassanides de Perse comme celui des Basileis de la nouvelle Rome — la tradition d'un régime monétaire fondé sur l'or ; elles lui restèrent attachées. Gardons-nous d'ailleurs de l'oublier : ni Byzance ni Islam ne sont, au moyen âge, synonymes d'Orient. Des pièces d'or, au nom des maîtres du pays, continuèrent à former la base de la circulation, non seulement dans les Balkans, le Levant ou le Maghreb, mais encore dans l'Italie du Sud, byzantine, puis partiellement arabe, dans la Sicile, d'abord byzantine, arabe

ensuite, dans la plus grande partie de l'Espagne enfin. Ajoutons, loin dans l'Est et pour un court moment, vers la fin du xe siècle, la Russie des Varègues [1]. Et nous aurons sous les yeux la carte du monnayage officiel de l'or, depuis le milieu du IXe siècle jusqu'au milieu du XIIIe.

Car l'Occident, latin ou germanique, avait suivi un tout autre chemin. Dans l'État franc — qui, à la fin du VIIIe siècle, avait absorbé l'Italie du Nord et du Centre — Charlemagne et Louis le Pieux ont encore émis quelques pièces d'or ; mais ce dernier du moins, dans de très rares ateliers et pour des besoins tout exceptionnels. Aucun de leurs successeurs ne renouvellera l'expérience. Chez les Anglo-Saxons, la frappe de l'or — imitations à part, sur lesquelles nous reviendrons — avait dès ce moment perdu depuis longtemps toute importance ; on en suit cependant quelques manifestations sporadiques jusqu'à Ethelred II (998-1016). Désormais, des ateliers, bientôt innombrables, qui travaillent dans l'ancienne *Romania*, comme des ateliers nouveaux qui, peu à peu, voient le jour dans les pays jadis dépourvus de monnaies nationales — l'Allemagne à l'Est du Rhin, la Bohême, la Pologne, les États scandinaves, — il ne semble plus sortir que des pièces d'argent, et presque uniquement une seule catégorie de pièces [2]. C'est le denier. Il était né dans la Gaule franque — plus exactement, sous la forme du moins qui fut celle de son rayonnement à travers l'Europe, dans la Gaule carolingienne. Peu à peu tout l'Occident l'adopta ; l'Angleterre, pour lui, renonça à ses *sceatta*, par trop légers. Lui-même pourtant était encore de bien faible poids ; sous Charlemagne, il eût valu, en francs d'avant-guerre, à peu près 0 fr. 30 ; dans la France de Philippe-Auguste, si l'on prend pour élément de comparaison le denier « tournois », environ 0 fr. 08 Le sou ne subsista plus que comme unité de compte ; on stipulait encore en sous, mais, toutes les fois du moins que le paiement avait lieu en monnaies et en monnaies indigènes, on versait des deniers, l'équivalence étant fixée, généralement — non en tous pays cependant — à douze deniers le sou. En ce sens, on parlait de sous d'argent : entendez, représentés par un versement en pièces d'argent ; tout comme, lorsqu'on prévoyait un règlement en nature, on parlait de sous « de grains » [3]. Pour de longs siècles, qui dit monnaie, en Occident, dit presque exclusivement argent ; on sait, de reste, les traces que cette synonymie a laissées dans notre langue.

Un moment vint pourtant où elle cessa d'être fondée. C'est à

1. J. KULISCHER, *Russische Wirtschaftsgeschichte*, 1925, p. 19.

2. H. DANNENBERG, *Die deutschen Münze der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, t. I, nos 797 et 1385, signale deux monnaies d'or, de deux Henri (probablement Henri II et Henri IV). Si les pièces sont authentiques, il ne saurait, de l'avis unanime des érudits, s'agir que de médailles purement ornementales.

3. BITTERAUF, *Die Traditionen des Hochstifts Freising*, t. I, nos 177 (799, 28 oct.) et 620 (836, 23 nov.).

tort, il est vrai, qu'on a parfois invoqué à ce propos des événements propres aux pays arrachés par des princes catholiques à l'Islam ou à Byzance. Lorsqu'à Tolède, dès 1175, Alphonse VIII frappa les premières pièces d'or castillanes, il ne fit que se conformer à l'exemple des khalifes ou des émirs, ses prédécesseurs, dont, d'ailleurs, il imita les types ; et s'il s'y décida, à cette date, la raison en fut sans doute que l'atelier musulman de Murcie, qui alimentait pour une large part la circulation du Léon et de la Castille, venait de cesser sa fabrication [1]. Aussi bien, cette continuité était si sensible qu'en France, au XIIIe siècle, on désignait couramment les « anfous » chrétiens du nom même qu'on était habitué à donner aux dinars almoravides : marabotins [2]. De même, les conquérants normands de l'Italie du Sud et de la Sicile, avec leurs célèbres tarins, prirent, sans plus, la suite des anciens maîtres du sol. A la carte monétaire de l'Europe rien n'était changé. Rien non plus, lorsque l'empereur Frédéric II créa les augustales, émis à Messine et à Brindes. La véritable révolution vint du retour à l'or des contrées où jusque-là, depuis le haut moyen âge, l'argent seul avait officiellement été monnayé.

L'initiative partit des cités marchandes de la Méditerranée. En 1227, Marseille, provisoirement constituée en commune autonome, se fit octroyer par le vicaire impérial le droit de frapper l'or, mais, certainement, sans pouvoir en tirer parti [3]. Le pas ne fut franchi qu'en 1252, simultanément à Gênes et à Florence. Puis l'élan gagna Pérouse (1259), Lucques (peu avant 1273), Milan vers la fin du siècle, à une date incertaine, Venise enfin, qui inaugura, en 1284, ses fameux ducats. Le monnayage de Florence surtout avait de bonne heure connu un grand rayonnement ; dès 1265 au plus tard, les florins, marqués du lys emblématique, se négociaient aux foires de Champagne, où les achats qu'en fit faire Charles d'Anjou, en vue de son expédition de Sicile, amenèrent cette année-là, à la foire Saint-Ayoul de Provins, une hausse du cours [4]. Ils devaient servir de modèle à la

1. Cf. Cl. Sanchez-Albornoz, *La primitiva organización monetaria de León y Castilla* dans *Anuario de historia del derecho español*, 1928, p. 335. Il convient d'ajouter qu'en 1193 le roi de Léon, Alphonse IX, accorda aux archevêques de Compostelle le droit de frapper l'or (*ibid.*, p 337) ; par là, le monnayage de l'or s'étendait à des régions qui n'avaient jamais été vraiment islamisées. Mais la situation de l'atelier, en ce coin de terre reculé, ne s'explique évidemment que par l'incomparable prestige religieux dont jouissait l'église de saint Jacques, et le résultat économique de la mesure restait toujours le même : aux dinars qui avaient circulé, sur les marchés du Léon, alors que la plus grande partie du pays obéissait aux princes musulmans, substituer les frappes de chefs chrétiens.

2. Voir, par exemple, A. Molinier, *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, t. I, nos 643, 644, 702, 863, 870 et 881.

3. Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Frederici secundi*, t. II, p. 688 (1226, 8 nov.).

4. A. Schaube, *Ein italienischer Coursbericht von der Messe von Troyes aus dem 13. Jahrhundert* dans *Zeitschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. V, 1897, p. 299.

plupart des ateliers transalpins. Car l'exemple de l'Italie ne tarda guère à être imité au delà des monts. Le premier effort en ce sens vint, comme il était naturel, des deux principales monarchies de l'Occident : en Angleterre dès 1257, en France vers le même temps, sous saint Louis. Il n'eut, de part et d'autre, qu'un médiocre succès. Ce fut seulement sous le règne de Philippe le Bel que les émissions françaises prirent une réelle importance. Quant à l'Angleterre, où, vers 1340, le Florentin Pegolotti notait l'absence, sur la place de Londres, de toute monnaie d'or [1], la tentative n'y fut reprise qu'au bout de près d'un siècle, en 1344. Cependant les riches principautés des Pays-Bas — la Flandre, entre 1300 et 1312, le Brabant entre 1300 et 1315, le Hainaut, le Luxembourg, l'évêché de Liége dans la première moitié du siècle — avaient entrepris la frappe de leurs « florins » [2]. De même, entre 1308 et 1342, la Hongrie, qui avait l'avantage de pouvoir puiser dans ses propres gisements. Puis ce fut, en 1325, le tour du roi de Bohême, bientôt suivi par divers princes allemands, tels que l'archevêque de Cologne, l'empereur Louis de Bavière, le comte de Görz, le duc d'Autriche et, en 1340, par le plus grand comptoir du Nord, Lübeck [3]. La curie romaine, alors en Avignon, s'était, dès 1322, jointe au mouvement. Il faut arrêter ici le récit de cette conquête. Aussi bien l'état des recherches et des instruments de travail le condamnerait de toute façon à rester incomplet. Plus détaillé, il mettrait en relief bien des retours en arrière — nous aurons à y revenir, — bien des lenteurs aussi. A l'extrême frontière du monde catholique, la Pologne ne se décida à risquer l'expérience qu'en 1528.

Bien entendu, la frappe de l'argent n'avait pas cessé. De sorte que le régime monétaire nouveau peut être commodément qualifié de bimétalliste. A condition toutefois de ne pas trop presser l'analogie avec le bimétallisme classique, tel qu'il devait être défini au XIXe siècle. Non seulement la frappe libre n'existait pas, pas plus que sous l'empire romain, mais, ainsi qu'on s'en rendra compte plus loin, les

1. *Pratica della mercatura* dans PAGNINI, *Della decima*, t. III, 1766, p. 260. Cette observation tendrait à prouver qu'au moins la partie de l'ouvrage qui regarde l'Angleterre a été rédigée avant 1344 : indice à retenir par l'érudit qui, il faut l'espérer, se décidera un jour à nous donner sur ce texte célèbre l'étude critique qui nous fait encore défaut.

2. Sur les pays plus tard incorporés à la couronne d'Autriche, voir LUSCHIN VON EBENGREUTH, dans *Numismatische Zeitschrift*, t. XLII, 1909, p. 169. Les *Annales Reinhardsbrunnenses*, que nous ne possédons que sous la forme d'une compilation tardive et plusieurs fois remaniée, prêtent à l'empereur Otton IV le projet d'établir sur chaque charrue un impôt fixé d'abord à une pièce d'or, puis à deux ; mais aussi, le dessein, toutes les fois que trois filles seraient nées d'un même couple, de prendre la troisième pour les lupanars où l'empereur lui-même choisirait ses favorites : ce qui suffit, semble-t-il, à juger le témoignage (éd. WEGELE dans *Thüringische Geschichtsquellen*, t. I, p. 128 et 134).

3. J'ai laissé de côté, pour les raisons indiquées plus haut, les faits espagnols. Là même il est notable que l'Aragon ne semble pas avoir entrepris la frappe de l'or avant 1346 : cf. A. HEISS, *Descripcion general de las monetas hispano-cristianas*.

rôles des deux métaux monnayés dans l'économie étaient trop différents pour qu'il soit permis de les dire véritablement interchangeables.

Le double problème que posent ces événements semble pouvoir être énoncé en termes assez simples : pourquoi la plus grande partie de l'Europe a-t-elle, au IXe siècle ou environ, renoncé au monnayage officiel de l'or ? pourquoi l'a-t-elle repris au XIIIe ? Voyons s'il est possible de trouver une solution qui satisfasse aux données relatives à la frappe, qui viennent d'être exposées. Nous la confronterons ensuite avec des phénomènes beaucoup plus complexes, qui ont dû jusqu'ici être laissés de côté : état de la circulation, monnayage de contrefaçon.

***

Un grand fait doit dominer toutes les tentatives d'explication. L'Europe occidentale et centrale ne produisait et ne pouvait produire que très peu d'or.

Il n'en était pas de même de l'argent. Les mines de Melle, en Poitou, ont aidé à alimenter les frappes mérovingiennes. Celles du Massif Central n'ont pas seulement contribué à fournir les ateliers français pendant tout le cours du moyen âge ; leurs produits s'exportaient en Angleterre et jusqu'« en terre de Sarrazins [1] ». Celles de la Sardaigne expliquent pour une bonne part l'attrait que l'île exerça sur les grandes républiques conquérantes de l'Italie : Gênes et Pise. L'ouverture des gisements du Harz, aux beaux temps de la dynastie saxonne, donna à la puissance des souverains de cette race une solide assiette financière ; leur métal, lui aussi, se vendait sur le marché anglais [2]. Et ce ne sont là que quelques exemples, entre beaucoup d'autres. Certes, la pénurie d'argent gênait souvent le monnayage : d'autant que l'extrême fractionnement du droit de frappe mettait beaucoup d'ateliers entre les mains de princes qui manquaient à posséder des mines. En 1455 encore, le duc de Bavière s'excusait de sa mauvaise monnaie sur l'obligation où il était d'acheter au dehors la matière première [3]. Il n'en est pas moins vrai que l'Europe de l'Occident et du Centre, prise dans son ensemble, pouvait suffire à sa propre consommation d'argent.

1. C. G. CRUMP et A. HUGHES, *The english currency under Edward I* dans *The economic journal*, 1895, p. 58 (mention de l'argent de Limoges) ; — J. PETIT, *Essai de restitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes*, 1899 (*Université de Paris. Bibliothèque de la Faculté des Lettres*, t. VII), p. just. n° XXIII, p. 166 (avant le 18 oct. 1312).

2. HENRI DE HUNTINGDON, *Historia Anglorum*, éd. TH. ARNOLD (*Rolls Series*), p. 5 ; l'ouvrage, sous sa première forme, a été rédigé en 1129.

3. G. VON KARAJAN dans *Das oesterreichische Geschichtsforscher*, hgg. v. J. CHMEL, t. I, 1838, p. 497 et 499 ; cf. p. 292 et 293. De même, en 1261, pour les deniers melgoriens : A. GERMAIN, *Mémoire sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil et de Montpellier* dans *Mém. Soc. Archéologique Montpellier*, t. III, 1850-1854, p. 195.

Pour l'or, au contraire, c'était la plus fâcheuse pauvreté : plus grave certainement pendant le haut moyen âge qu'auparavant ou que plus tard. Depuis la préhistoire, depuis l'époque romaine, bien des gisements s'étaient taris, ou du moins ne donnaient plus que des quantités extrêmement faibles : tels ceux de l'Irlande, si abondants à l'âge du bronze, ceux des Pyrénées occidentales, utilisés aux premiers temps de l'Empire. Le fait n'a rien que de normal : « un filon d'or ou, à plus forte raison, une alluvion », écrit Mr de Launay, « n'est pas comme un champ, qui peut chaque année produire une nouvelle récolte ; c'est un sac dans lequel on puise et que l'on vide rapidement [1] ». Les procédés d'exploitation, très rudimentaires, accéléraient l'épuisement. Par ailleurs, les mines encore vierges des Alpes Orientales et de la Silésie étaient ignorées; elles ne paraissent pas avoir été mises en exploitation avant les environs de l'an 1200 [2]. Restait, il est vrai, l'or natif patiemment recueilli dans les eaux courantes : torrents cévenols et pyrénéens (les placers de l'Ariège ont contribué à alimenter la monnaie de Toulouse jusqu'au début du XIXe siècle), et ceux qui des Alpes descendent vers la plaine du Pô ou vers les terrasses bavaroises [3]. Le « Rheingold » n'était pas un mythe ; on le recueillait dans ces « sables d'or » que, sous Louis le Pieux, les poètes, tant en latin qu'en francique, vantaient à l'envi comme un des plus beaux dons du fleuve ; trois siècles plus tard, le moine Théophile décrivait encore les travaux des chercheurs de paillettes, sur les grèves, et les monastères alsaciens mettaient à si haut prix la possession des laveries que, pour se l'assurer, ils ne craignaient pas d'user de faux [4]. Mais tous ces grains brillants, une fois rassem-

1. L. DE LAUNAY, *L'or dans le monde*, 1907, p. 89. Sur l'histoire de la production de l'or, cf. H. HAUSER, *L'or*, 1901, et un article, malheureusement bien rapide et dépourvu de références, de M. ZIMMERMANN, *Les foyers de production de l'or dans l'antiquité et au moyen âge* dans *Bullet. de la Soc. de Géographie de Lyon*, t. XX, 1905.

2. Pour la Silésie, cf. C. FAULHABER, *Die ehemalige schlesische Goldproduktion*, 1896, p. 2. — Il semble que des filons — plutôt que des placers — aient été exploités en Calabre (le Bruttium des Anciens) : voir CASSIODORE, *Variae*, IX, 3, et, au XIe siècle, BENZO D'ALBE, III 1 dans *SS.*, t. XI, p. 622 (plus loin, cependant, — p. 678 — le même Benzo oppose à l'or d'Arabie l'*argent* de Calabre). Mais l'Italie du Sud n'appartient pas à la partie de l'Europe qui, au IXe siècle, renonça à la frappe officielle de l'or. Par ailleurs, les mines illyriennes, abandonnées à l'époque des invasions, ne semblent guère avoir été remises en état avant le XIIIe siècle : cf. C. J. JIREČEK, *Die Handelstrassen und Bergwerke von Serbien und Bosnien*, Prague, 1879, p. 41 et suiv. — Y eut-il, au XIIIe siècle du moins, des exploitations dans le Massif Central ? La mention, dans un compte établi pour Alphonse de Poitiers (ci-dessous p. 26, n. 1) d'un marc d'or « de Montferrand » m'a amené à me poser la question ; je n'ai pu la résoudre.

3. BARBIER, *La cueillette de l'or à Pamiers* dans *Bulletin périodique de la Soc. Ariégeoise des Sciences*, t. IX, 1903-1904 ; — H. HEIMPEL, *Das Gewerbe der Stadt Regensburg*, 1926, p. 159 (*Beihefte zur Vierteljahrschrift für Soz.- und Wirtschaftsgesch.*, t. IX) ; — A. SOLMI, *L'amministrazione finanzaria del regno italico nell'alto medio evo*, 1932 (*Biblioteca della Società Pavese di Storia Patria*, 2), p. 129 et suiv.

4. ERMOLDUS NIGELLUS dans *Poetae aevi Karolini*, t. II, p. 83, v. 125 ; — *Otfried, Evangelienbuch*, I, v. 72 ; — *SS.* t. XV, p. 995 ; XXIII, p. 436, c. 9 ; — THEOPHILUS,

blés, n'auraient certainement pas pesé très lourd : bien peu de chose, en tout cas, à côté de ce que livraient l'Oural, le Caucase, l'Altaï, l'Hindoustan ou les rivières de l'Afrique tropicale. Il y a quelque chose d'étrange à voir les pays qui, de la fin du moyen âge jusqu'à nos jours, devaient être les plus vivants foyers de l'économie mondiale, à peu près privés par la nature de la matière qu'une vieille tradition, aujourd'hui plus que jamais impérieuse, nous oblige à tenir pour le signe et le réceptacle de toute richesse. Peut-être le paradoxe n'est-il qu'apparent. Ce « fabuleux » métal, les Européens ont été condamnés à se le procurer soit par échange, soit par conquête et leur misère originelle a sans doute été une des raisons qui leur ont fait soumettre ou exploiter le monde.

Le haut moyen âge n'en était pas là. De toute évidence, la frappe de l'or n'y eût été possible que moyennant l'une ou l'autre des deux conditions que voici : maintien d'un stock préexistant, suffisamment considérable ; courants d'échange capables de drainer vers l'Occident l'or des pays producteurs ou de ceux qui se trouvaient eux-mêmes en possession d'un stock abondant. Écoutons là-dessus le témoignage des faits.



Il n'est pas douteux que, dans la partie occidentale de l'ancienne Romania, l'or ne soit allé se raréfiant, depuis la fin de l'Empire. Symmaque, dès 384 ou 385, signale le phénomène [1]. La conséquence naturelle était une hausse de la monnaie d'or, par rapport au métal-argent. Alors qu'il fallait cinq sous, en 397, pour représenter la valeur d'une livre d'argent, quatre y suffisaient en 422 [2]. Il était inévitable que la monnaie elle-même fût atteinte. Tel fut le cas tout d'abord au delà des Alpes. L'empereur Majorien, en 458, notait la mauvaise qualité des sous gaulois. Plus d'un siècle plus tard, le pape Grégoire le Grand, à son tour, remarque qu'ils n'ont point cours en Italie. Cette fois, l'observation s'appliquait, au moins pour partie, aux frappes des rois barbares, établis en Gaule. Les sous burgondes de Genève et de Valence ceux du roi visigoth Alaric Ier avaient une réputation particulièrement fâcheuse [3]. Mais, d'une façon générale, dans toutes les monnaies barbares, la décadence est frappante. Le sou, trop lourd, cesse presque complètement d'être frappé. Quant au tiers de sou,

Schedula, éd. Ilg (*Quellenschriften für Kunstgeschichte*, t. VII), III, 49. — Une laverie entre Bâle et Strasbourg est encore décrite en 1438 par l'Espagnol Pierre Tafur : cf. *Festschrift A. Cartellieri*, 1927, p. 33.

1. *Ep.* X, 29.

2. *Cod. Theod.*, XIII, 2, 1 ; VIII, 4, 27.

3. *Nov. Maioriani*, VII, 14 ; — *Greg. Ep.*, VI, 10 ; — *Lex Burg.*, XXI, 7 ; — *Aviti Ep.* dans *AA.*, t. VI, 2, p. 96, l. 33.

rien de plus significatif que d'en comparer les teneurs, aux deux bouts de la chaîne. Sous Constantin, 1 gr. 51 d'or fin ; sous Charlemagne, comme poids total, 0 gr. 972 seulement, et en or — une grande partie de la pièce étant en réalité faite d'argent — un peu moins de 0 gr. 39[1]. Qu'il s'agît bien d'une véritable pénurie de matière première et non pas seulement, comme on pourrait être tenté de le croire, d'un affaiblissement limité à l'ordre monétaire, l'orfèvrerie nous en est un sûr témoin. Certes, on portait des bijoux d'or, mais où le métal, au dire des spécialistes, était traité dans un souci de « stricte économie[2] ». Visiblement, l'abandon de la frappe de l'or, par les Carolingiens, se place au terme d'une longue saignée.

A provoquer celle-ci, les faits spécifiquement économiques n'avaient pas seuls contribué. La religion y eut sa part ; l'usage païen, qui subsista souvent après la conversion, voulait que le chef germain fût enterré avec ses parures ; combien de beaux bijoux les tombes n'ont-elles pas dérobés aux vivants ! Les événements politiques amenèrent l'enfouissement de nombreux trésors, qui ne furent pas toujours récupérés ; on évalue à plus de trois mille les pièces d'or fournies, de nos jours, par la trouvaille de La Beaugisière, en Vendée[3]. Surtout, les tributs payés aux envahisseurs avaient cruellement appauvri le stock d'or de l'Empire. Les gouvernants s'en étaient émus, sans pouvoir porter remède au mal : « Il n'est pas seulement interdit de fournir de l'or aux barbares », édicte, en 374 ou environ, une loi de Valentinien, Valens et Gratien ; « on doit s'efforcer, par adresse, de leur retirer celui qu'ils possèdent déjà[4] ».

Sans doute, une partie de la richesse ainsi drainée fit retour, par la suite, à la Romania conquise. De grandes quantités cependant — indépendamment des causes de pertes qui ont déjà été signalées — lui échappèrent, définitivement, au profit du monde scandinave, entre celui-ci et l'Empire, soumis ou pillé, les va-et-vient n'étaient point rares. A ce premier afflux, le Nord ajouta, un peu plus tard, au temps des rois de mer, les produits des razzias, ceux des rançons versées par les souverains francs ou anglo-saxons, d'autres monnaies ou barres de métal encore, plus honnêtement gagnées : solde des mercenaires employés par les empereurs grecs, prix des marchandises qui, le long des fleuves russes, descendaient de la Baltique vers les marchés de l'Orient. Voulait-on voir, aux IXe et Xe siècles, de l'or en

1. Cf. Luschin von Ebengreuth dans *Neues Archiv*, 1908, p. 449.
2. Havard, *Histoire de l'orfèvrerie française*, 1896, p. 59. — Le souvenir de cet appauvrissement s'exprime, sous forme légendaire, dans une curieuse notice de la *Chronique anglo-saxonne*, à l'année 418 : « Les Romains rassemblèrent tous les trésors d'or qui se trouvaient en Bretagne ; ils en cachèrent une partie sous la terre, pour que nul homme ne pût jamais la retrouver, et emportèrent le reste avec eux, en Gaule. »
3. *Revue numismatique*, 1845, p. 14.
4. *C. J.*, IV, 63, 2.

grandes masses ? Dans toute l'Europe, Byzance exceptée, la Scandinavie était probablement seule à pouvoir offrir ce spectacle. La « piraterie », au dire d'Adam de Brême, avait accumulé dans l'île de Seeland le précieux métal ; il brillait à la proue des vaisseaux de Cnut le Grand, comme de nos jours, encore, il emplit de son éclat les vitrines où les musées de Stockholm et de Copenhague conservent les souvenirs de l'âge héroïque [1]. Mais précisément ces pays ignoraient alors la frappe. L'or y servait à la parure ; et si on l'utilisait parfois aux échanges, ou aux salaires, c'était seulement sous la forme de ces bracelets d'or que les chefs, les « brisant », distribuaient libéralement à leurs fidèles. Lorsque les rois, vers la fin du xe siècle, commencèrent à battre monnaie, ils imitèrent naturellement le monnayage des États voisins, qui était d'argent. Bientôt, du reste, de profonds changements dans les conditions de vie — fin des raids maritimes, décadence du négoce avec l'Orient et du commerce scandinave en général — vinrent mettre un terme à l'ancienne abondance.

Ces différentes considérations, cependant, ne suffisent pas à rendre compte de la pénurie d'or, en Occident. L'Orient byzantin avait été également affecté par la plupart des phénomènes qui viennent d'être évoqués. En proie aux invasions, tout comme la Romania de l'Ouest, il avait été, plus qu'elle peut-être, épuisé par les tributs ; de lui viennent la plus grande partie des sous d'or — datés d'entre 395 et 565 — qu'ont fournis les trouvailles en pays scandinaves. Au VIe siècle, il avait, lui aussi, connu une très grave crise monétaire, une crise de l'or notamment [2]. Mais il en sortit, par un remarquable redressement. L'Occident y resta enlisé. Pourquoi ce contraste ? On l'explique, à l'ordinaire, par l'état de la balance commerciale — autant qu'en l'absence de toute précision statistique il est permis d'employer de pareils termes. Pour pouvoir discuter cette hypothèse, il convient, tout d'abord, de la formuler de notre mieux. Mais je dois avertir tout de suite qu'elle ne me paraît pas pouvoir être acceptée sans beaucoup de retouches, dont la nécessité apparaîtra plus loin. Aucun des faits qu'elle invoque n'est faux ; mais le tableau n'est pas tout à fait complet.

Il est probable que, dès la fin de l'Empire, l'Occident recevait de l'Orient plus qu'il ne lui envoyait. A l'époque franque et par la suite, le fait n'est pas douteux. Le commerce, dans les deux sens, se trouva

1. ADAM BREMENSIS, IV, 6 ; — *Encomium Emmae*, II, 4 dans *SS.*, t. XIX, p. 515. — Cf. les travaux d'O. R. JANSE, *Le travail de l'or en Suède*, 1922, et *Note sur les solidi* dans *Revue numismatique*, 1922. — On sait qu'au début du VIe siècle une fraction du peuple hérule quitta le haut Danube pour regagner la Scandinavie ; un prince norvégien vécut à la cour de Théodoric le Grand.

2. Cf., outre les travaux relatifs à l'hyperpère, pour lesquels je renvoie à l'orientation bibliographique, CH. DIEHL, *Une crise monétaire au VIe siècle* dans *Revue des études grecques*, t. XXXII, 1919.

considérablement ralenti. Il l'était dès avant les invasions arabes ; mais celles-ci, sur lesquelles Mr Pirenne a si justement mis l'accent, précipitèrent l'évolution. Désormais il ne passa plus guère que des objets qui, sous un faible volume, étaient susceptibles de prix très élevés : étoffes précieuses, ivoires, armes de luxe, épices surtout. Tout cela venait d'Orient et l'Occident, en échange, ne fournissait rien de tel. Il devait donc payer ses importations en numéraire ou en lingots. Et ce métal, monnayé ou non, qui ainsi était peu à peu retiré de la circulation indigène, c'était, avant tout, l'or, seul instrument d'échanges pourvu d'une valeur véritablement internationale. Lorsque, par exemple, dans un testament de grand seigneur, en 876, nous voyons paraitre une « épée de l'Inde » et des « tablettes sarrasines » — quelles que soient d'ailleurs ces dernières, — soyons sûrs que ces objets sont responsables de la perte d'un peu d'or[1]. Bien des analogies historiques viennent d'ailleurs à l'appui de cette explication. Si, à la fin du xe siècle, Vladimir de Kiew frappe l'or, c'est que la Russie des grands fleuves entretient alors avec Byzance et l'Asie un commerce actif, dont la balance est loin de lui être défavorable ; n'a-t-elle pas à vendre ses esclaves, ses fourrures, le miel et la cire des essaims de la forêt ou de la steppe ? Dès le ier siècle, par ailleurs, les écrivains anciens signalaient la menace que le négoce avec l'Extrême-Orient, avec l'Inde surtout, faisait peser sur le stock monétaire de l'Empire, sur son stock d'or en particulier ; si Byzance put échapper, par la suite, à cet épuisement, l'introduction dans le Levant méditerranéen, à partir du vie siècle, de diverses industries de luxe, celle de la soie notamment, y fut sans doute pour beaucoup. La même fuite du métal monnayé que dénonçaient Pline et Dion Chrysostome, née de causes toutes semblables, devait inquiéter l'Angleterre moderne, avant l'exportation des cotonnades[2].

A partir du xiie siècle, par contre, la balance commerciale de l'Occident européen va se redressant. Il exporte désormais de toutes parts vers l'Est de la Méditerranée, vers le Sud aussi, des armes, du bois, du blé, des toiles, surtout ces précieux draps, pour la plupart venus de Flandre ou de Brabant, qui, dès le début du siècle, s'entassent par ballots sur les quais de Gênes, — draps italiens aussi, un peu plus tard, qu'au xve siècle un voyageur florentin trouvera sur le marché de Tombouctou[3]. Simultanément, l'or commence à affluer dans

1. M. Prou et A. Vidier, *Recueil des chartes de Saint-Benoît-sur-Loire*, n° XXV.

2. E. H. Warmington, *The commerce between the Roman Empire and India*, 1928, p. 272 et suiv. ; — J. H. Clapham, *An economic history of modern Britain*, 1926, p. 488. — Aux xiie et xiiie siècles encore, alors que la balance commerciale était devenue bien plus favorable, les ports de la mer Tyrrhénienne étaient encore contraints d'exporter de grandes quantités de monnaies et de métaux précieux ; à plus forte raison, en avait-il été de même, toutes proportions gardées, durant les siècles précédents.

3. Ch. de la Roncière, *La découverte de l'Afrique au moyen âge*, t. I, p. 163.

les ports et de là se répand dans le reste du pays. Et bientôt on passe à la frappe.

***

Cette construction paraît, au premier abord, solidement étayée. Mais elle souffre d'une grave difficulté : elle ne tient pas compte d'un fait capital, que jusqu'ici j'ai laissé dans l'ombre, comme il l'a été, trop souvent, par les historiens. Du IXe au XIIIe siècle, nul n'en saurait douter, on a cessé de frapper l'or, au moins sur type indigène, dans l'Europe de l'Occident et du Centre ; mais ni l'or en général, ni même la monnaie d'or, en quantités relativement faibles sans doute, encore notables cependant, n'ont jamais cessé d'y circuler.

La présence d'objets d'or dans les trésors ecclésiastiques ou seigneuriaux n'a guère besoin d'être rappelée. A vrai dire — autant du moins qu'en l'absence de tout *corpus* des inventaires subsistant il est possible de s'en assurer — ils paraissent y avoir été sensiblement moins nombreux que les objets d'argent. Ils ne faisaient pas défaut, cependant. Le métal ainsi thésaurisé n'était pas, pour cela, soustrait à la circulation. Le croire serait méconnaître le rôle économique de l'orfèvrerie, véritable bas de laine des barons médiévaux. Bijoux et ornements d'église étaient la grande ressources des jours de besoin, qui revenaient souvent ; ils s'en allaient alors comme gages, parfois sans espoir de rachat, aux mains des prêteurs — quelle dynastie n'a plusieurs fois engagé sa couronne ? — ou bien, victimes d'un plus fâcheux destin, ils passaient à la fonderie : tel ce crucifix d'or, offert par l'archevêque Willigis à la cathédrale de Mayence, auquel un successeur du donateur fit enlever un pied, pour payer au pape son *pallium*, puis un autre, la seconde jambe, afin de soutenir une guerre contre un baron voisin[1].

L'or circulait aussi, constamment, sous forme de lingots, de poudre, ou encore d'anneaux. En Angleterre, où il semble, aux Xe et XIe siècles, avoir été particulièrement répandu, des rentes stipulées en poids d'or figurent, à plusieurs reprises, dans le *Domesday-Book*[2]. Par toute l'Europe, des versements de cette nature sont mentionnés, çà et là, dans les chartes. Avec quelle fréquence ? les grands recueils de documents en mains, des statistiques — qui, bien entendu, devraient tenir compte des diverses sortes de règlements et des diverses classes de débiteurs — ne seraient sans doute pas impossibles ; mais,

1. *SS.*, t. XVII, p. 29. Sur l'utilisation économique des trésors, voir les très fines observations de M. Van Werveke dans l'article cité ci-dessous, p. 13, n. 1.

2. On appelait, dans l'Angleterre du XIIe siècle, *aurum reginae*, un paiement additionnel de 10 % dû à la reine par les personnes qui achetaient au roi une licence ou grâce quelconque (T. F. Tout, *Chapters in the administrative history of mediaeval England*, t. V, 1930, p. 264). Le terme est curieux ; mais on n'en saurait conclure que tous les versements se fissent réellement en or.

en France, du moins, l'étude des paiements, clef de l'histoire des échanges, n'a jusqu'ici même pas été abordée [1]. Aligner des exemples, pris de droite et de gauche, n'apprendrait rien. Je me contenterai d'en citer deux qui, outre leur valeur typique, ont chacun leur intérêt propre. En 1060, l'abbé de Saint-Laurent, au diocèse de Narbonne, inféode un domaine moyennant une rente annuelle de 33 deniers et la remise, une fois faite, d'une once d'or : visiblement, l'or, par sa rareté relative, se prêtait mieux à un versement exceptionnel qu'à une somme périodiquement due. Entre 1009 et 1012, deux dames, en reconnaissance de leur consentement à une donation faite à Saint-Pierre-de-Bourgueil, reçoivent chacune une once d'or ; l'une d'elles, en plus, obtient mille poissons séchés : preuve que l'emploi des denrées naturelles, dans les prix, pouvait fort bien s'associer à celui d'instruments d'échanges de caractère moins strictement ménager [2].

L'or, enfin et peut-être surtout, circulait sous l'aspect de monnaies étrangères. Le poète de la *Chanson de Roland* le savait bien, qui parlait à ses auditeurs de « besanz » — les besants « esmerez », c'est-à-dire brillants — et de « mangons ». Tout le monde comprenait ces mots, familiers aux chartes comme à l'épopée. Le besant, c'était, désigné par son lieu d'origine, l'hyperpère byzantin. Quant au mangon, le *mancusus* des textes latins, les chrétiens appelaient de ce nom, d'étymologie discutée, les « dinars » d'or frappés par les khalifes arabes, puis par les émirs, en Syrie, dans le Maghreb ou en Espagne. Vers la fin du XIe siècle, il disparut des textes pour être remplacé par le terme de marabotins, qui s'appliquait spécialement aux pièces almoravides. Dans les documents relatifs aux Juifs catalans, qu'ont publiés Miret y Sans et Schwab, le mancus est cité pour la dernière fois en 1070, le marabotin fait son apparition en 1120 [3]. Parfois, quelque confusion se glissait dans le vocabulaire ; on parlait, par exemple, de « besants sarrasinois [4] ». Mais les changeurs, assurément, ne s'y trompaient pas [5].

1. Un excellent exemple de ce genre de recherches a été donné, pour la Flandre et la Lotharingie, par Mr H. VAN WERVEKE, *Monnaie, lingots ou marchandises ?* dans *Annales*, t. IV, 1932, p. 452 et suiv. Je compte, si je trouve les concours nécessaires, provoquer des enquêtes analogues dans diverses régions françaises.

2. MABILLON, *Ann. ord. S. Bened.*, 1060, no LXXI ; — L. LEX, *Eudes, comte de Blois*, 1892, p. just. no X; le mot *sepias* (cf. DU CANGE, *Glossarium*) me paraît ne pouvoir s'entendre que de poissons, probablement séchés.

3. *Revue des études juives*, t. LXVIII, 1914, p. 64 et 73.

4. L. BLANCARD, *Le besant d'or sarrazinas pendant les croisades* dans *Mémoires de l'Acad. des Sciences... de Marseille*, t. XXIV, 1879-1880.

5. Il est possible, naturellement, que d'anciens sous romains aient continué à circuler quelque temps, du moins par endroits ; cf., pour les trouvailles, U. MONNERET DE VILLARS, *Rivista italiana di numismatica*, t. XXXII, p. 29, et, pour les textes (expression de *solidos romanos*), l'article de Mr SANCHEZ ALBORNOZ, cité plus haut, p. 4, n. 1 ; Mr Sanchez Albornoz semble d'ailleurs croire plutôt à la survivance de monnaies d'argent.

De ces diverses monnaies, le mancus paraît avoir été la plus fréquente. Les sous d'or n'avaient pas encore tout à fait cessé d'être frappés que déjà le dinar arabe se répandait sur l'Occident. On le rencontre dès 778 en Italie. Vers l'an 800, c'est en mancus que l'Istrie verse ses impôts au fisc carolingien ; en mancus aussi qu'en 786 le roi de la lointaine Mercie, l'anglo-saxon Offa, promet de payer tous les ans le tribut dû à Saint-Pierre. Un dinar a été retrouvé à Maysan, en Brabant, mêlé à des deniers ou demi-deniers carolingiens, tous antérieurs à 877 ; un autre, de 724-743, à Eastbourne, sur la côte méridionale de l'Angleterre. D'autres encore formaient, avec des pièces d'or byzantines et bénéventaises, le trésor d'un malheureux voyageur — un marchand sans doute — qui, peu après 820, se noya dans le Reno, près de Bologne[1]. L'Italie, la Catalogne et, chose, au premier abord, plus étrange, l'Angleterre seront pendant des siècles la patrie d'élection de cette monnaie exotique. Les testaments anglo-saxons la mentionnent presque à chaque page; elle était si familière aux Anglais qu'ils en firent l'unité de poids habituelle du métal-or. Mais ni la Gaule, ni la Lotharingie, ni l'Allemagne ne l'ont ignorée. Ce fut par le don d'une pièce d'or, « qui portait gravés des mots et des caractères arabes », qu'en 798 un plaideur tenta de corrompre le *missus* Théodulfe — il est visible par le contexte que pour Théodulfe, qui nous a lui-même rapporté cet épisode, toute pièce d'or évoque l'idée de lettres arabes, les pièces d'argent celle de lettres latines ; — et lorsqu'en 870 l'évêque de Metz fit inventorier le trésor de Saint-Trond, les seules monnaies qui s'y trouvèrent furent 5 mancus[2]. Il était, ce mancus des Infidèles, si largement connu dans la chrétienté latine qu'une équivalence presque constante s'était établie avec les monnaies nationales ; on l'estimait couramment à 30 deniers, comme il avait longtemps été d'usage, en divers pays (la Bavière notamment), pour les *aurei* orientaux et les plus anciens, partant les plus lourds, des sous francs.

Les pièces d'or byzantines furent longtemps plus rares. Dès 1024-1031, cependant, on les voit paraître en Bavière ; sans doute y avaient-

1. *Bulletin des musées royaux... à Bruxelles*, 1909, p. 74 ; — *Numismatic Chronicle*, 1914, p. 79 et 84 ; — G. Colson (dans *Revue numismatique*, 1850, p. 240 et 243) a signalé une trouvaille d'une centaine de dinars « dans l'ancienne chapelle du monastère Del Camp » ; je n'ai pu identifier ce lieu.

2. *Versus contra iudices* dans *Poetae aevi karol*, t. I, p. 498, v. 173 et suiv. ; — *Gesta abbatum Trudonensium*, I, 3 dans *SS.* X, p. 231, et éd. C. de Borman, t. I, p. 9. Les deux éditions donnent : *mancosos 5 pensantes denarios 6*, et cette lecture, comme veulent bien m'en aviser Mr F. L. Ganshof et Mr l'abbé De Clercq, est conforme à celles des manuscrits nos 18181 et 7647-7651 de la Bibl. Royale de Bruxelles et no 6 du Grand Séminaire de Malines. Mais elle est en elle-même impossible. Peut-être, au lieu de « den. VI », convient-il de rétablir « den. XI » qui donnerait, comme poids global des mancus, un chiffre raisonnable (entre 19 et 20 gr., donc un peu moins de 4 gr. par mancus).

elles pénétré à la faveur des relations commerciales fort intenses que ce pays entretenait alors avec l'Est européen, moins par la voie du Danube que le long des routes de caravane dont le terme était dans les marchés de la Russie kiévienne [1]. C'étaient des monnaies de cette origine que, vers 1065, de grandes dames italiennes déposaient sur l'autel où Pierre Damien célébrait la messe [2]. En 1071, l'abbé du monastère lotharingien de Saint-Hubert peut, contre engagement d'un alleu, en prêter 500 à la comtesse de Hainaut [3]. Aux abords de l'an 1100, elles sont signalées en Normandie [4]. Puis, au XII[e] siècle, les témoignages deviennent de plus en plus fréquents. En Angleterre, elles figurent depuis Henri II dans les recettes du budget royal. Lorsqu'en 1146 Louis VII de France s'apprête à partir pour la Terre Sainte, il invite l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire à lui verser 500 besants. L'abbé gémit ; l'étonnant est qu'il peut s'exécuter. Vers 1178, 80 besants sont légués à un monastère du diocèse d'Auxerre, en même temps que 18 marcs d'argent, par une noble dame des environs [5]. A partir de Louis VI au plus tard, quatre sont portés chaque année, par les soins du roi de France, à Saint-Denis, en signe de pieuse servitude [6]. Autour de Philippe-Auguste, ces monnaies helléniques sont devenues si abondantes qu'il en emploie le métal à se faire ciseler des anneaux. Bientôt, ainsi qu'il est advenu, au moyen âge, de toutes les espèces monétaires un peu répandues, elles passeront, à Paris, dans

1. BITTERAUF, *Die Traditionen des Hochstifts Freising.* La dernière mention d'un sou d'or, au IX[e] siècle, y est de 846 (t. I, n° 679) ; encore la rente peut-elle être payée, au choix, en or — un sou — ou en argent : 30 deniers (c'était l'équivalence usuelle en Bavière). La première mention de besant apparaît entre 1024 et 1031 (t. II, n° 1609). Depuis ce moment, les pièces d'or, soit qualifiées simplement d'*aurei*, soit sous leur nom spécifique de besants, figurent assez fréquemment dans les clauses relatives au droit de rachat qui était reconnu aux héritiers du donateur, au cas où le don aurait été détourné de son affectation propre.

2. PETRI DAMIANI, *Ep.*, V, 3.

3. *Cantatorium sive Chronicon S. Huberti*, c. 65; éd. HANQUET, p. 68. P. 121, cette somme est donnée comme équivalente à 700 marcs d'argent, ce qui, en supposant qu'il s'agit du marc de Cologne et en évaluant celui-ci en chiffres ronds à 230 gr., donnerait 1 kg. 610 d'argent. Malheureusement, nous ne savons pas de quelle date étaient les hyperpères, ce qui rend bien difficile d'établir le rapport des deux métaux. Sur cette opération, et d'autres du même milieu et du même temps, qui mettent en jeu de l'or, cette fois sous forme de lingots, cf. VAN WERVEKE dans *Annales*, t. III, 1932, p. 459 et suiv.

4. L. DELISLE dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1848-1849 (2[e] série, t. V), p. 207.

5. R. L. POOLE, *The Exchequer in the twelfth century*, 1912, p. 84-85 ; — M. PROU et A. VIDIER, *Recueil des Chartes de Saint-Benoît-sur-Loire*, t. I, n° CL ; — M. QUANTIN, *Cartulaire général de l'Yonne*, t. II, n° CCLXXIX. — L'abbé de Saint-Benoît paraît avoir préféré le paiement de 500 besants à celui de 200 marcs d'argent.

6. MARC BLOCH, *Les rois thaumaturges*, 1924 (*Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, XIX), p. 240, n. 2 (avec bibliographie). Ajoutez, pour le règne de Philippe-Auguste, LE BLANC, *Traité des monnoies*, p. 170. Le compte de l'Hôtel, dont Le Blanc donne ici quelques extraits, semble avoir été omis par BORRELLI DE SERRES dans son *Étude sur la comptabilité publique au XIII[e] siècle*, qui forme la première partie de ses *Recherches sur divers services publics*, 1895.

certains groupes d'artisans, au rôle d'unité de poids. En 1254 encore, elles forment, avec les augustales, la plus grande partie, de beaucoup, de l'or monnayé que renferme le trésor du roi anglais [1].

A dire vrai, l'interprétation de ces témoignages exige certaines précautions. Il arrivait fréquemment, au moyen âge, que l'étalon des valeurs, mentionné dans un prix, fût distinct du moyen de paiement. On stipulait en deniers d'argent, alors qu'on payait en marchandises dûment « appréciées ». Pareillement, lorsqu'on stipulait en or, il arrivait qu'on payât en argent. Rien de plus caractéristique que les cens imposés par la papauté aux monastères qui lui étaient directement soumis : Rome, qui préférait recevoir de l'or, fixait à l'ordinaire la somme en besants, mancus ou marabotins ; mais, en pratique, elle devait souvent se contenter de recevoir de l'argent en monnaies ou en lingots, selon une équivalence qui, en chaque cas, tendait à devenir traditionnelle [2]. Dans l'Italie du xe siècle, on parlait couramment de mancus « d'argent », exactement dans le même sens où l'on disait sou d'argent ; le mancus ou le sou servaient d'unité de compte, le règlement s'effectuait en pièces d'autre métal. De même, lorsqu'à Gênes ou à Marseille, deux ou trois siècles plus tard, on usait de l'expression : besants de milliares, — le milliares étant une petite monnaie d'argent. Une observation analogue s'applique aux mentions d'or non monnayé : lui non plus n'était pas toujours réellement versé. Vers la fin du xie siècle, une dame, ayant renoncé, en faveur du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à toute prétention sur une église rurale, avait fixé le prix de son obligeance à 2 onces d'or ; les moines lui firent accepter, à la place, 60 deniers provinois [3]. Par malheur, beaucoup de contrats se bornaient à spécifier l'étalon choisi, sans s'occuper de la matière même du transfert final. De sorte que lorsqu'un texte prononce les mots de besants, mancus ou marabotins, il serait imprudent d'en conclure, sans autre recoupement, que tel fut bien, en fait, l'instrument d'échanges. Mais — outre que certains documents plus précis nous permettent d'atteindre des opérations véritablement dénouées par une remise d'or — l'usage même de valeurs de compte

1. Le Blanc, ouv. cité, p. 170 ; — *Livre des Métiers*, I, XVII, 13 ; — *Calendar of Patent Rolls, Henry III, 1247-1258*, p. 314 (1254, 21 juillet). Le trésor comprend, en outre, de l'or non monnayé et diverses autres monnaies d'or, dont, si je comprends bien l'analyse du document, la provenance n'était pas spécifiée, sans doute en raison de leur petit nombre.

2. Les exemples abondent dans le texte et les notes de l'édition du *Liber Censuum* par P. Fabre. On remarquera, p. 110, que le cens dû par Sainte-Marie-Majeure de Verceil était indifféremment fixé à un besant ou un marabotin. Les nombreux deniers anglo-saxons trouvés à Rome paraissent prouver que, stipulé en *mancus*, le tribut dû à Saint-Pierre était, en fait, souvent payé en argent : cf. O. Jensen, *Denarius Sancti Petri* dans *Transactions of the Historical Society*, 1901, p. 191. Il est significatif que le type d'un des deniers d'Édouard l'Ancien (901-924) ait vraisemblablement été copié par le pape Jean XII (955-969) : cf. Oman, *The coinage of England*, p. 55.

3. *Liber testamentorum S. Martini de Campis*, éd. Depoin, 1905, no XXXVII.

empruntées aux dinars arabes ou aux hyperpères de Byzance nous assure que ces monnaies étaient universellement connues.

Il convient, par ailleurs, de mettre à part les faits relatifs au XIIe siècle. Au moment où, incontestablement, l'Occident voyait sa balance commerciale se redresser, un afflux d'or étranger était chose toute naturelle. Qu'à Gênes, pendant tout le cours du siècle, un grand nombre de contrats commerciaux stipulent des règlements en or, monnayé ou non, que la commune de Gênes elle-même, en 1160, paie aux Placentins 2 815 livres de besants (ici comptés au poids), qu'en 1162 le comte de Provence verse à la cour impériale 15 000 marabotins [1], voire même que, loin de la Méditerranée, un abbé français, en 1146, puisse réunir 500 besants et des chanoines allemands, trente ans plus tard, imposer à ceux de leurs confrères qui aliéneraient indûment les biens de la communauté une amende de 20 marabotins [2], — simples prodromes, après tout, de la reprise de la frappe. Ajoutez, pour les hautes classes, les profits des conquêtes dans l'Orient latin, ou l'effet des liens sociaux noués à la faveur des croisades : peu avant 1167, un seigneur d'Avallon avait épousé une fille noble de Beyrouth ; le couple vendit aux Hospitaliers ses terres des environs d'Acre et vécut en Bourgogne, lesté de 200 marabotins [3].

Mais l'observation ne vaut que pour une période très courte. Ce fut, en fait, pendant tout le temps où semblait officiellement régner le monométallisme argent que dinars, hyperpères et onces d'or servirent couramment aux paiements. Un petit épisode d'histoire monastique permettra de prendre une idée précise de ce qu'était alors le régime des deux métaux précieux. Tout à fait au début du XIIe siècle — à un moment, par conséquent, où l'Allemagne du Sud n'avait pas encore été touchée par les nouveaux courants monétaires, venus de la Méditerranée — les moines d'Hirsau, en Souabe, furent condamnés par le roi à une amende de 5 marcs et demi d'or. Incapables de la payer, ils eurent recours à l'obligeance d'un seigneur ami. Mais celui-ci était lui-même dépourvu du métal exigé; il dut acheter la quantité nécessaire, au prix de 44 marcs d'argent. Ainsi l'or pouvait manquer jusque dans les coffres des riches ; mais il n'était pas malaisé de s'en procurer sur le marché, et cela à un cours des plus modéré :

1. V.-L. Bourrilly dans *Les Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale*, Première Partie, t. II, 1924, p. 316 ; le comte s'engageait, en outre, à un versement annuel de 15 000 marcs d'or.

2. H. A. Erhard, *Regesta historiae Westfaliae*, t. II, p. 135, n° CCCLXXXV.

3. M. Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, t. II, n° CLXXVII. Mais la croisade provoquait également des mouvements en sens inverse, car les partants cherchaient à emporter de l'or ; il nous est bien impossible de déterminer en quel sens penchait la balance. En 1189, le comte de Frensdorf, qui se préparait à accompagner en Terre Sainte l'Empereur, son maître, engagea ses droit d'avouerie à l'église de Bamberg ; le montant du prêt avait été fixé à 400 marcs d'argent ; le comte, sur sa demande, reçut, à la place, 40 marcs d'or. Cf. A. Köberlin, *Fränkische Münzverhältnisse*, 1899, p. 3.

le rapport des deux métaux, qu'implique ce texte, — 1 sur 8 — atteste une appréciation de l'or beaucoup moins marquée que celle dont la loi de l'an XI, établissant la proportion à 1 contre 15,5, portait naguère la trace [1]. Tout nous ramène à la même conclusion : l'or, on n'en saurait douter, était relativement rare ; il n'était cependant ni absent ni économiquement inutile.



La première des images que ces observations nous contraignent de reviser est celle même du commerce européen. Il demeure infiniment probable que l'Occident importait, en valeur, plus qu'il n'exportait. Mais la balance, au total, n'était certainement pas aussi déficitaire qu'on l'a parfois supposé. Avec Byzance, à vrai dire, elle paraît avoir été constamment défavorable, jusqu'à la fin du XIe siècle : comment interpréter autrement la rareté des besants ? Visiblement, les exportations les plus fructueuses se sont faites longtemps vers les pays islamiques, d'où vinrent tant de mancus, — avant tout, assurément, vers l'Espagne : la « rupture » provoquée par les invasions musulmanes n'avait pas été absolue. Quelles marchandises la chrétienté latine avait-elle à offrir à ces Sarrasins ? Pour le déterminer avec exactitude, il faudrait dépouiller les documents arabes, s'ils sont moins désespérément muets que les nôtres [2]. Sans nul doute, on expédiait là-bas beaucoup d'esclaves ; lors même que l'esclavage indigène eut à peu près disparu de la Gaule, de l'Allemagne et de l'Italie, les razzias en pays slave continuèrent à alimenter la traite ; les caravanes convoyaient ces captifs jusqu'au delà des Pyrénées. Quant à l'Angleterre, le trafic des esclaves — Celtes, pour la plupart, mais aussi prisonniers faits au cours des guerres intestines, voire enfants vendus par leurs parents — semble y avoir été longtemps fort actif. Ainsi s'explique apparemment la remarquable abondance des pièces arabes, dans la circulation intérieure de l'île. Peut-être aussi — mais

1. *Codex Hirsaugiensis* dans *Bibliothek des literarischen Vereins*, t. I, 2, p. 51. Les quelques renseignements qu'on peut recueillir sur les cours réciproques des deux métaux précieux, avant la reprise de la frappe, en prouvent surtout la grande variabilité, comme l'a bien vu E. BORN, *Das Zeitalter des Denars*, p. 115 ; d'une façon générale, ils n'indiquent pas une très forte appréciation de l'or. — En 1044, Henri III emprunta à l'église de Worms 20 livres d'or et 200 marcs d'argent ; l'évêque en même temps se fit donner par le chapitre, pour être dépensés « au service du roi », 57 marcs d'argent ; l'église de Worms visiblement disposait de beaucoup plus d'argent que d'or (si l'on admet que le marc valait, en gros, les deux tiers de la livre, les chanoines auraient, en cette circonstance, déboursé 171 livres d'argent contre 20 livres d'or) ; mais une demande d'or ne la prenait pas au dépourvu (*Dipl. H. III*, nº 125 ; *Neues Archiv*, 1899, p. 725).

2. L'intéressant ouvrage de Mr LEVI PROVENÇAL, *L'Espagne musulmane au Xe siècle*, 1932, ne fournit pas de précisions sur la provenance des importations, sauf toutefois en ce qui regarde les esclaves.

ceci n'est plus que pure hypothèse — la Grande-Bretagne livrait-elle aux marchés ibériques son étain. Pour l'Italie, au moins dans l'Est, on peut conjecturer qu'un bon nombre des mancus y étaient d'origine syrienne ; l'Adriatique ne fut jamais fermé et Venise ne dédaignait pas le commerce du bétail humain.

Mais l'énigme la plus troublante touche l'histoire monétaire. De toute évidence, à la lumière de ces faits nouveaux, l'état du commerce s'avère impuissant à expliquer, à lui seul, l'arrêt de la frappe de l'or. Si raréfié que fût le métal, la pénurie n'en était pas telle que le monnayage dût paraître impossible : il était aisé de refondre les pièces étrangères, et, vu les bénéfices prélevés par les ateliers, l'opération, semble-t-il, n'eût pas été sans avantages. Entre 1076 et 1080, Adélaïde de Forcalquier apporta en dot au comte d'Urgel 5 000 mancus de Valence [1]. Pourquoi le marquis de Provence, son père, n'avait-il pas songé à battre monnaie avec tout cet or ? Disons plus ; au XIe siècle, les laveurs d'or de la plupart des rivières lombardes étaient contraints de porter à la « chambre » royale de Pavie toutes les paillettes qu'ils recueillaient [2] ; si médiocre que fût la moisson, elle eût sans doute permis de frapper quelques pièces ; pourquoi de l'atelier de Pavie, placé au cœur d'un pays où la monnaie d'or exotique circulait abondamment, n'est-il jamais sorti, au nom du roi, que des deniers d'argent ?

***

Un fait, provisoirement passé sous silence, va nous mettre sur la voie de la solution. Toutes les pièces de type étranger n'étaient pas importées ; un certain nombre avaient été frappées en pays catholique, sur des modèles venus d'ailleurs. En d'autres termes, si, pendant plus de trois siècles, il n'y eut pas de monnayage de l'or sur type indigène, il exista un monnayage de contrefaçon, œuvre souvent, non d'humbles faussaires, mais des princes eux-mêmes.

Pour l'Angleterre, sources écrites et trouvailles sont pareillement éloquentes. Par son testament, le roi Eadred, en 955, prescrivit la frappe de 2 000 mancus [3]. D'autre part, on possède une pièce d'or qui reproduit exactement les traits d'un dinar abasside — légende de langue et de caractères arabes, et la date même de l'hégire : 157 (774 de notre ère), — mais porte de plus, en lettres latines, les mots *Offa Rex*; trouvée à Rome ou aux environs, c'est vraisemblablement un sur-

1. G. DE TOURNADRE, *Histoire du comté de Forcalquier*, 1930, p. 39.
2. L'obligation pesait, en principe, sur toutes les rivières lombardes ; mais, dès Otton III, des privilèges octroyés à diverses églises y apportèrent quelques exceptions : cf. SOLMI, *L'amministrazione*, p. 138, n. 1.
3. *Liber monasterii de Hyda*, éd. E. EDWARDS (*Rolls Series*), p. 154.

vivant du tribut payé à Saint-Pierre [1]. En Catalogne, de même, des documents assez nombreux mentionnent des mancus fabriqués par ordre du comte ; sur certaines de ces pièces, qui nous ont été conservées, on voit, à côté des inscriptions arabes de rigueur, figurer, en caractères latins, le nom du prince [2]. Ailleurs, force est de se contenter de simples indices. Un des principaux ateliers méditerranéens, durant le haut moyen âge, fut celui de Mauguio, en Languedoc. Nous n'en connaissons que des deniers, en grand nombre. Nous savons cependant que, vers 1080, on y frappait l'or [3]. Comment douter qu'il ne s'agît d'imitations ? Telle est aussi, semble-t-il, l'explication la plus raisonnable d'un texte qui a donné beaucoup de tablature aux historiens : ce bail de l'atelier de Gênes, en 1149, qui afferme, avec le monnayage de l'argent, celui de l'or, bien que textes et monnaies soient d'accord pour placer plus de cent ans plus tard — en 1252 — l'apparition des premières pièces d'or officiellement émises par le grand port ligurien [4]. Aussi bien, les mancus qui consentaient à nommer le souverain chrétien, auteur responsable de la frappe, n'étaient après tout que des demi-contrefaçons. Les plagiats absolus risquent toujours de se confondre, à nos yeux, avec les originaux. A moins que, parfois, leur gaucherie ne les dénonce. Il est ainsi, dans nos collections, plus d'un dinar suspect. Et sans doute, lorsque les besants à leur tour se répandirent en Europe, se préoccupa-t-on aussi de les copier, mais sans jamais, semble-t-il, avoir l'honnêteté de les distinguer, fût-ce par une discrète mention de provenance, des hyperpères véritables. Comment savoir où les faussaires génois, au XIIe siècle, cherchaient leurs modèles : à Byzance, dans les pays de l'Islam, ou des deux côtés tour à tour ?

Dans le monnayage arabe, l'or ne fut d'ailleurs pas seul à séduire les plagiaires. Des « dirhems » d'argent circulaient, à côté des dinars, dans tout l'Occident. Ils furent, eux aussi, copiés, en grand nombre : sur les bords de la Méditerranée (où le dirhem était généralement connu sous le nom de millares), en Allemagne — pour les besoins du commerce avec l'Orient slave — et jusque dans les ports de l'Atlantique. En 1268, un atelier de « fausses monnaies sarrasines » fonc-

1. Il existe, sur cette pièce célèbre, toute une littérature, qu'on trouvera énumérée par U. MONNERET, *Rivista italiana di numismatica*, t. XXXII, p. 95, n. 5.

2. H. LAVOIX, *Catalogue des monnaies arabes*, t. II, p. XXXV ; cf. p. XXV et suiv., sur des contrefaçons de dinars attestées encore, en 1273, à Majorque.

3. *Histoire du Languedoc*, t. V, n° 346 (« de ipsa moneta de ipso auro »).

4. *Liber Jurium*, t. I, n° CL. A première vue, on pourrait être tenté de rapprocher ce document du texte relatif à Marseille, qui a été cité plus haut, p. 4, n. 3. Les deux témoignages appellent cependant une interprétation bien différente. Tous deux, sans doute, font allusion à une frappe, à laquelle ne correspond aucun monnayage identifié. Mais, à Marseille, nous avions affaire à un privilège, qui ne peut guère s'appliquer qu'à un monnayage officiel prévu et non exécuté ; à Gênes, le bail atteste une frappe réellement accomplie, sans que nous puissions en discerner les produits.

tionnait encore dans l'île d'Oléron ; comme il utilisait, pour sa fabrication, du « billon » recueilli à La Rochelle, on doit croire qu'il se consacrait surtout aux pièces d'argent, sans préjudice, peut-être, de quelques pièces d'or. Mais, plus tardives, semble-t-il, que les imitations du dinar, ces émissions de prétendus dirhems ne fournissaient en tout cas à la circulation qu'un appoint, destiné surtout à l'étranger, Espagne et Maghreb notamment ; les négociants en emportaient les produits, s'épargnant ainsi pour leurs paiements les risques du change. Il est bien significatif que Jayme Ier de Majorque, affermant, en 1268, le monnayage des millares, ait cru devoir ordonner de les établir « à la loi fixée par les marchands qui les voudront acheter ». Les deniers indigènes continuaient à alimenter, pour la plus large part, la consommation intérieure : situation bien différente de celle de l'or, dont toute la frappe était de reflet [1].

Qu'elles fussent d'or ou d'argent, les monnaies arabes, ainsi reproduites, portaient uniformément des citations du Coran ou des devises qui proclamaient la foi de l'Islam. Quel scandale de voir des princes chrétiens — des évêques, parfois — prendre la responsabilité de ces blasphèmes ! De fait, des protestations s'élevèrent, au moins au XIIIe siècle [2]. Alphonse VIII, à Tolède, son petit-fils saint Louis, battant monnaie, durant la croisade, à Acre, se tirèrent d'embarras en substituant — mais toujours en caractères et en langue arabes — aux légendes religieuses mahométanes des maximes chrétiennes [3]. Pendant longtemps, on avait copié, purement et simplement. Ce que

1. Sur le millares, voir les mémoires, encore fondamentaux, de A. GERMAIN, *De la monnaie mahométane attribuée à un évêque de Maguelonne* dans *Mémoires de la Soc. Archéologique de Montpellier*, t. III, 1850-1854 (cf. sur la frappe majorcaine de 1268, p. 694), et L. BLANCARD, *Le millares ; étude sur une monnaie du XIIIe siècle imitée de l'arabe par les chrétiens pour les besoins de leur commerce en pays maure*, Marseille, 1876. — Sur les dirhems allemands, H. DANNENBERG, *Die deutschen Münzen der sächsischen ... Kaiserzeit*, t. I, nº 1185, et t. II, nº 1738. — Sur Oléron, A. MOLINIER, *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, t. I, nº 695. Le monnayeur comtal de Montreuil-Bonnin, soucieux de son approvisionnement, s'était plaint des achats de billon faits à La Rochelle par l'atelier de l'Ile, alors anglaise ; Alphonse prescrit au sénéchal de Saintonge de s'informer si ces achats sont, en effet, illicites ; auquel cas, il devra faire observer l'interdiction. Visiblement, la légitimité des frappes, en elle-même, n'est pas contestée.

2. Bulle d'Innocent IV, en réponse à une requête du cardinal Eudes de Châteauroux, légat en Terre Sainte, 1253, 8 février : RAYNALDI, *Ann.*, 1253, § 52 ; cf. POTTHAST, nº 14868 ; — Bulle de Clément IV, à l'évêque de Maguelonne, 1266, 16 sept. (*Gallia christ*, t. VI, *instr.*, p. 374, nº XLV) ; cf. A. GERMAIN, *De la monnaie musulmane attribuée à un évêque de Maguelonne* dans *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, t. III, p. 685, n. 1, et E. CARTIER dans *Revue numismatique*, 1855, p. 198 ; — Lettre de saint Louis à Alphonse de Poitiers, 1267, 19 juillet, dans *Layettes du Trésor des Chartes*, t. V, nº 812, et mandement d'Alphonse dans A. MOLINIER, *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, t. I, nº 556. Dans les deux derniers cas, il s'agit de millares, c'est-à-dire d'argent ; mais la bulle d'Innocent IV mentionne les monnaies d'or (*bisanciis*) aussi bien que d'argent (*drachmis*).

3. LAVOIX, *Catalogue*, t. II, *Préface*, p. XXXI ; — G. SCHLUMBERGER, *Numismatique de l'Orient latin*, 1878, p. 140 et suiv.

de pareilles imitations avaient de choquant prouve combien elles paraissaient nécessaires. Pourquoi y tenait-on à ce point ?

Il faut, pour le comprendre, se représenter exactement le rôle des deux métaux précieux dans la circulation. Les petits et moyens paiements — redevances, salaires, achats courants — étaient de beaucoup les plus fréquents. Ceux d'entre eux qui ne se limitaient pas à la cession de marchandises, se faisaient, exclusivement, en argent. La valeur élevée de l'or le rendait impropre à ces menues transactions : à ce point qu'en 1215 on put voir Jean Sans-Terre, qui possédait de l'or, contraint de l'engager contre un prêt en deniers, dont il avait besoin pour satisfaire ses soudoyers [1]. Il existait cependant des règlements qui, portant à l'ordinaire sur des sommes plus fortes, avaient en même temps pour trait propre de mettre en contact des marchés relativement éloignés : soit que des personnes étrangères à la chrétienté latine y fussent intéressées ; soit qu'ils eussent leur origine, à l'intérieur même du monde occidental, dans les relations qui se nouaient entre les différentes aires, politiques ou économiques, dont le morcellement social, caractéristique de l'époque, multipliait à l'infini les diversités. Là encore, on se trouvait parfois amené, vu la pénurie d'or, à user d'argent ; mais ce n'était guère que faute de mieux. L'instrument de prédilection, cette fois, était l'or.

Nous ignorons malheureusement à peu près tout, jusqu'au XIIIe siècle, de la comptabilité des marchands. Quelques faits cependant ont la valeur de symptômes. Déjà, les dernières frappes d'or, dans la Gaule carolingienne, avaient eu, semble-t-il, pour unique objet les échanges avec l'étranger. Témoin, l'emplacement des ateliers : Uzès pour les pays arabes ; Dorstat — en ce temps le grand port du delta rhénan — pour le trafic septentrional. Des quantités notables d'or, soit monnayé dans ce dernier centre, soit sous d'autres formes, furent longtemps détenues par les Frisons, alors les grands rouliers des mers et des fleuves du Nord [2]. A Cologne, au XIIe siècle, certains immeubles, soumis, selon la coutume générale, à un droit d'investiture, le payaient, par exception, en or ; le versement se faisait au poids, mais la désignation même de l'unité de poids choisie — un mancus — nous reporte évidemment au temps, à ce moment déjà lointain, où cette pièce de monnaie circulait couramment en

1. *Rotuli litter. patentium*, t. I, p. 135 et 141. Cf. déjà, sur la Germanie, l'intelligente remarque de Tacite (V) : « Leurs préférences vont à l'argent, plutôt qu'à l'or, non par goût, mais parce que les pièces d'argent sont quantitativement d'usage plus commode à des gens qui ne font commerce que d'objets communs et de médiocre valeur. »

2. Une partie notable de l'or en circulation se trouvait, bien entendu, aux mains des changeurs, qui étaient souvent, en même temps, monnayeurs. La plus ancienne rédaction du droit urbain de Strasbourg — vers 1150 — ordonne (c. 77) que tout nouveau monnayeur devra verser à l'évêque une demi-once d'or et au maître de la monnaie 5 « deniers d'or » (marabotins ou besants ? on ne sait).

Europe : situés au bord du Rhin, en plein quartier du négoce, comprenant, à côté de maisons, des magasins et appontements, les biens ainsi chargés étaient certainement tous aux mains du patriciat marchand[1]. Il ne paraissait naturel de réclamer aux gens de cette classe de l'or, à titre de redevance foncière, que parce qu'ils en usaient, couramment, dans leurs transactions. Mal renseignés sur les paiements du commerce, nous le sommes beaucoup mieux sur ceux — emprunts, prix de vente, rentes diverses — dont les membres des milieux seigneuriaux étaient les bénéficiaires. Visiblement, ces grands personnages recherchaient l'or. C'est que leurs intérêts dépassaient l'horizon étroitement local. De même, institution véritablement européenne, la papauté s'efforça toujours de recueillir en or les cens qui lui étaient dus.

Aussi bien, des raisons diverses, mais toutes également impérieuses, assuraient au plus précieux des deux métaux cette fonction d'instrument supra-régional, — disons, si l'on veut, mais sans attribuer au mot de nation un sens trop précis, international. Non seulement une vieille tradition, dont les origines plongeaient dans ces temps obscurs où la monnaie avait été affectée d'une puissance quasi religieuse, conférait à l'or une sorte de suprématie ; non seulement les deniers, de trop faible poids, et l'argent, en lui-même de valeur relativement médiocre, eussent été, pour les gros paiements et les transports à longue distance, une matière de maniement bien incommode. Mais des causes d'ordre économique, nées du milieu même, interdisaient encore à l'argent tout rôle trop étendu. La grande quantité des centres de production et leur dispersion, jointes aux conditions générales de la société, éminemment défavorables à l'établissement d'un marché unique, le condamnaient, en effet, à de perpétuelles variations de valeur. Les instruments d'échange chers au grand trafic ont toujours été au moyen âge des marchandises à la fois rares, de provenance limitée et de débit universel : le poivre, qui longtemps tint la place d'une véritable monnaie, servant aux prix et aux emprunts ; l'or surtout.

Il pouvait, cet or recherché, circuler sous forme soit de barres ou de poudre, soit de monnaies. Dans ce dernier cas, il lui fallait une empreinte qui fût capable de rassurer, par monts et par vaux, les marchands de races diverses. La foule des principicules qui, en Occident, exerçaient le droit de frappe, les rois eux-mêmes, souvent si faibles et toujours si pauvres, étaient impuissants à la donner. On ne se fiait qu'aux hyperpères impériaux, admirablement stables — « le

1. R. HOENIGER, *Kölner Schreinsurkunden*, t. II, 1 (*Publikationen der Gesellsch. für rheinische Geschichtskunde*, I), p. 273. Des immeubles voisins (p. 274, 276, 277) paient une livre de poivre. L'emploi du mancus comme unité de poids du métal-or s'explique peut-être par une influence anglaise : Cologne entretenait avec l'Angleterre des rapports commerciaux anciens et étroits.

commerce », écrivait au VIe siècle Cosmas Indicopleustès, « chez tous les peuples s'effectue par le moyen du νόμισμα et c'est d'un bout à l'autre de la terre qu'on le voit en usage[1] » ; — ou bien on s'en remettait aux dinars des opulentes monarchies arabes. Les princes catholiques voulaient-ils participer aux bénéfices de ce monnayage ? le plagiat était leur seule ressource. Sans doute, les copies ne trompaient pas toujours ; parfois même, elles n'étaient pas faites pour tromper ; mais elles prenaient place dans la série monétaire à laquelle le négoce était accoutumé. Toute monnaie est fondée sur la confiance : partant, dans une large mesure, sur l'habitude. Aussi bien, l'histoire du denier d'argent lui-même, puis du gros, suffirait à révéler la nécessité, comme le motif, de ces imitations ; lorsqu'un atelier médiéval tenait à donner à ses émissions un large cours, l'usage constant était de prendre modèle sur une pièce déjà répandue, ou du moins familière à la région avec laquelle on voulait trafiquer. La cessation, en Occident, de la frappe de l'or, sur type national, ne fut pas, à proprement parler, l'effet d'une balance commerciale défavorable ; si sensible que fût sans doute le déficit, il n'avait jamais été tel qu'il aboutît à une fuite, sans rémission, du métal. Elle s'explique par un ensemble complexe de causes, d'ordre à la fois économique et, plus particulièrement, social : le ralentissement des échanges intérieurs, qui confinait l'or, de valeur trop considérable pour les paiements courants, dans le rôle d'instrument exceptionnel et supra-régional ; la pauvreté, le morcellement et la mauvaise administration des États émetteurs, dont les frappes manquaient à inspirer la sécurité universelle, indispensable à une monnaie d'aussi ample rayonnement. Elle traduisait un état de l'économie mondiale qu'aujourd'hui, après tant de siècles où l'équilibre des plateaux s'est renversé, nous avons peine à nous représenter : la domination économique exercée sur les sociétés latines ou germaniques par leurs voisines plus riches de Byzance ou de l'Islam méditerranéen, — comme si, de nos jours, la crise monétaire de l'Europe ayant été poussée à l'extrême, et les règlements par traites étant supposés disparus, on n'y avait plus, de place à place, payé qu'à coup de dollars, authentiques ou contrefaits.

Quelques mots sur les causes de la reprise, au XIIIe siècle, puis sur ses suites, achèveront de mettre en lumière la fonction de l'or dans la circulation médiévale. Mais sur le dernier point, tout au moins, il faudra nous borner à une très rapide esquisse. Une étude approfondie devrait tenir compte des nouveaux procédés de comptabilité et de règlement inventés par une technique commerciale plus perfectionnée : monnaie « banco », lettres de change. Elle exigerait de longs développements.

1. *Topographia christiana*, II, 148 ; cf. PROCOPE, *De bello gothico*, 416.

***

On ne saurait douter que les conditions commerciales nouvelles, devenues nettement favorables à l'Occident, n'aient seules permis le retour à la frappe, précédé, on l'a vu, par d'importants arrivages d'or étranger.

A Gênes, la politique fiscale s'était sciemment appliquée à drainer cet afflux : rédigé en 1142, le tarif des droits de port, qui, en règle générale, prévoyait des versements en marchandises, astreignait, par exception, au paiement d'un marabotin les navires venus d'Espagne ou d'outre-Sardaigne ; les fermages imposés aux amodiateurs des colonies orientales étaient régulièrement stipulés en besants [1]. Il est significatif que Gênes et Florence, grandes exportatrices, soient revenues au monnayage de l'or bien avant Venise ; non que celle-ci fût moins riche, mais elle achetait à l'Orient plus qu'elle ne lui vendait et c'est en or qu'elle lui payait le plus souvent les produits dont, à l'ordinaire, elle ne récupérait le prix, sur les places de l'intérieur, qu'en argent. Lorsqu'elle se fut résolue à suivre l'exemple de ses concurrentes, ses ateliers durent se fournir, pour une bonne part, dans l'Allemagne du Sud, alors un des grands marchés de l'or [2].

Mais la révolution ainsi rendue possible ne fut rendue nécessaire que par des circonstances d'une autre nature. Les échanges intérieurs revêtaient une ampleur sans cesse croissante. Ils ne trouvaient dans le denier, dès l'origine de teneur médiocre et de plus en plus déprécié, qu'un outil décidément trop imparfait. Le remède fut d'abord demandé à l'argent lui-même. On l'employa désormais à frapper, outre les deniers traditionnels, des pièces plus lourdes dont le cours fut généralement fixé à 12 deniers, autrement dit un sou : matapans vénitiens en 1203, sous véronais vers le même temps, sous florentins peu avant 1237, gros tournois de saint Louis en 1266, sous milanais et *Aquilini grossi* du Tirol vers le milieu du siècle, sous de Montpellier en 1273, « groschen » de Prague en 1296, — pour nous borner aux

1. L'importance croissante attribuée à l'or comme instrument d'échanges, bien avant la reprise de la frappe, ressort clairement des mesures successives prises par les ducs d'Autriche. En 1192, ils défendaient aux marchands de Ratisbonne l'achat, en pays autrichien, du métal-argent, évidemment réservé à l'atelier monétaire ducal, mais leur permettaient celui de l'or (*Regensburger Urkundenbuch*, t. I, n° 44 dans *Monumenta boica*, t. LIII); en 1221, l'interdiction atteint l'or comme l'argent ; tous deux ne peuvent être acquis que par le duc lui-même (*Stadtrecht* de Vienne, c. 23, dans KEUTGEN, *Urkunden zur städtischen Verfassungsgeschichte*, p. 209).

2. *Regensburger Urkundenbuch*, t. I, n° 445 (1324) ; — LUSCHIN VON EBENGREUTH, *Goldgeschäfte Meinhards II, Grafen von Tirol, und seiner Söhne* dans *Veröffentlichungen des Museums Ferdinandeum*, 1928, p. 449. On remarquera le rôle des comtes de Tirol, qui faisaient grand commerce d'or, l'achetant en Allemagne, le revendant ensuite en Italie.

exemples les plus caractéristiques et les plus anciens. Cette modification capitale dans le régime monétaire de l'argent précéda donc la reprise du monnayage de l'or, qui ne saurait en être séparée ; car le même besoin de moyens adaptés aux forts paiements, qui avait ainsi reçu une première satisfaction, sans doute jugée incomplète, devait naturellement suggérer l'idée de multiplier les pièces auxquelles un métal plus précieux conférait, à poids égal, une valeur plus élevée.

Pendant quelque temps, les monnaies d'importation, de plus en plus nombreuses, purent sembler suffire à la tâche. L'événement décisif fut qu'elles s'en avérèrent bientôt incapables. La carte politique de la Méditerranée, comme sa carte commerciale, subissait alors de profonds changements. La plus grande partie de l'Espagne avait échappé aux Maures. Les États musulmans qui y subsistaient étaient sans grandeur économique ; on a vu comment, dès le XII[e] siècle, l'arrêt de la frappe de l'or, à Murcie, avait amené la Castille à en prendre la suite. Quant à l'empire byzantin, sa prépondérance dans le trafic avait bien pâli dès le temps des grands Comnène ; les troubles intérieurs, puis la croisade de 1204 le blessèrent à mort. La décadence de l'État, l'appauvrissement général y entraînèrent les abus monétaires habituels. La teneur métallique de l'hyperpère perdit toute stabilité et, dans l'ensemble, s'affaiblit rapidement. L'histoire de cette déchéance a été trop souvent et trop bien contée pour qu'il soit utile d'y revenir. Je me contenterai d'un seul témoignage qui, très caractéristique, n'a cependant été que rarement relevé. En 1250, Alphonse de Poitiers, alors en Terre Sainte, se fit expédier de France des monnaies d'or ; son représentant les achetait au poids, le prix, en monnaies d'argent, variant, pour chaque espèce acquise, certainement selon la teneur en métal fin ; les plus chères étaient les « anfous » castillans, héritiers, sur le même sol, des marabotins ; puis venaient les augustales ; au bas de l'échelle enfin, les besants[1]. Cette carence de l'intermédiaire habituel des échanges était pour le commerce du Levant une gêne cruelle ; les grandes places italiennes y parèrent en se forgeant elles-mêmes l'instrument nécessaire. Bien entendu, sous leur propre marque : pourquoi eût-on pris la peine de contrefaire des monnaies dorénavant dépourvues de tout prestige ? Le jour vint, au XIV[e] siècle, où l'on put voir des hyperpères acceptés seulement pour leur valeur en ducats : menu détail de comptabilité marchande en apparence, en réalité symptôme éloquent du bouleversement de l'équilibre économique mondial.

Que, par ailleurs, les États ou principautés d'au delà des monts

1. E. CARTIER dans *Revue numismatique*, 1847, p. 120 et suiv. L'envoi comprenait aussi un marc d'or « de Montferrand » ; cf. ci-dessus, p. 7, n. 2. Le seul auteur, semble-t-il, qui ait cité ce texte à propos de l'hyperpère est CASARETTO, *La moneta genovese*, p. 136 et suiv.

aient promptement imité l'exemple de l'Italie, ou, du moins, s'y soient efforcés, comment s'en étonner ? Il était dans la nature d'une pareille réforme de faire tache d'huile : parce que la frappe de l'or paraissait servir les intérêts et le prestige des pouvoirs monnayeurs ; en vertu aussi de besoins commerciaux qui inspirèrent, notamment, pour une large part, les décisions anglaises de 1343 [1] : contraints de régler en or les opérations qu'ils nouaient à l'étranger, les marchands, s'ils ne disposaient dans leur propre pays que de monnaies d'argent, subissaient de fortes pertes au change, qui grevaient à leur tour les consommateurs. A dire vrai, cette dernière considération ne s'explique que parce qu'à la différence de l'argent les pièces d'or, de toute origine ou peu s'en faut, jouissaient presque toujours d'un cours quasi universel. L'or, en d'autres termes, conservait son rôle d'instrument d'échanges international : c'est ce que nous verrons, avec plus de netteté, dans un instant.



Mais le retour au monnayage de l'or se heurta à bien des obstacles, qui n'avaient pas tous été prévus. Témoin l'échec des premières expériences, en France et surtout en Angleterre ; témoin aussi la réaction qui se marqua, en Allemagne du moins, dès le XIVe siècle, contre le nouveau régime : plusieurs villes ou principautés s'accordèrent à ce moment pour retirer à l'or toute valeur libératoire [2]. D'où venaient ces difficultés [3] ?

Il va de soi que le succès, en chaque cas, dépendait avant tout

1. *Rotuli parlamentiorum*, t. II, p. 137, c. 14 ; le remède proposé était non seulement une monnaie d'or indigène, mais une monnaie d'or commune à l'Angleterre et à la Flandre.

2. INAMA-STERNEGG, *Die Goldwährung des deutschen Reiches während des Mittelalters* dans *Zeitschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. III, 1894, p. 55 ; — W. JESSE, *Das wendische Münzverein*, 1928 (*Quellen und Darstellungen zur hansischen Geschichte*, N. F, VI), p. 115.

3. Peut-être, à l'origine du moins, convient-il de faire leur part à certaines hostilités que la simple routine ne suffit sans doute pas à expliquer. Lorsqu'en 1257 Henri III d'Angleterre forma le projet de lancer une monnaie d'or, il prit l'avis des principaux bourgeois de Londres. Ceux-ci déclarèrent la réforme inopportune. Leurs raisons, telles qu'ils les exposèrent au roi, nous ont été rapportées par l'un d'eux, l'alderman Fitz Thedmar, dans sa *Chronica maiorum et vicecomitum Londoniarum*, qu'il rédigea peu d'années après (*De antiquis legibus liber*, éd. STAPLETON, *Camden Society*, 1846, p. 29-30). Elles sont bien étranges. Nos gens prévoyaient à la fois de graves difficultés pour les pauvres, « dont beaucoup ne possèdent de biens meubles que pour une valeur inférieure à une pièce d'or », et une baisse des prix du métal. A en croire Fitz-Thedmar, celle-ci — le roi ayant passé outre — se serait, en fait, produite. Il est cependant à peine besoin de dire que (compte tenu de variations locales, toujours possibles) l'effet d'ensemble, partout où le monnayage de l'or avait repris, fut exactement inverse ; la demande des ateliers fit hausser les cours. Mais il est probable qu'elle contribua aussi à les régulariser. Ne serait-ce pas ce que craignaient les riches bourgeois, plus ou moins intéressés à des spéculations sur le métal ?

de circonstances d'ordre économique. La balance commerciale était-elle mal équilibrée ? l'or s'enfuyait du pays. On a peine à croire que l'Angleterre, grande exportatrice de laines, ait dû, pour un pareil motif, renoncer à sa première tentative. Mais, lors même que les échanges extérieurs étaient à peu près favorables, advenait-il que les échanges intérieurs fussent trop rares et chacun de valeur trop menue ? les nouvelles pièces, faites pour de gros paiements, manquaient à rendre tous les services qu'on en pouvait attendre et risquaient de ne pas s'écouler. Telle fut sans doute la principale raison de la mésaventure anglaise. Car, par un parallélisme bien significatif, un sort semblable atteignit, dans ce pays, les fortes monnaies d'argent, à leurs débuts : frappés peu après les florins de Henri III, sous le règne d'Édouard Ier, son successeur, les premiers « groats » ne purent se maintenir et l'essai ne fut repris, avec plus de bonheur, qu'en 1351, sept ans après l'avènement, cette fois définitif, de l'or.

Quel que fût, d'ailleurs, l'état des économies régionales, les stocks métalliques, par toute l'Europe, se révélèrent insuffisants à une demande accrue. D'où une hausse marquée des cours de la matière [1]. Le mouvement, à dire vrai, s'arrêta à partir de 1342 ou environ ; pour des raisons qui nous demeurent mystérieuses, l'argent fut alors l'objet, sur les marchés orientaux, d'une sensible appréciation qui permit aux gens d'Occident d'y acheter l'or à beaucoup meilleur compte que précédemment [2]. Il n'en reste pas moins que le rapport des deux métaux demeura beaucoup plus favorable à l'or qu'avant la reprise de la frappe. L'approvisionnement des ateliers ne cessa, pendant les deux derniers siècles du moyen âge, de poser un angoissant problème. L'histoire du commerce des métaux précieux, comme tant d'autres chapitres de l'histoire monétaire, est malheureusement, pour l'instant, une page blanche : faute de travailleurs méthodiquement dirigés, plutôt que de documents. Au XIVe siècle, un marché important se tenait à Bruges, où affluaient par mer tant de denrées exotiques : Lübeck, en 1341, y acquit de quoi alimenter sa nouvelle frappe [3].

1. Sur les cours des métaux, depuis la reprise de la frappe, voir surtout : A. NAGL, *Die Goldwährung und die handelsmässige Geldrechnung im Mittelalter* dans *Numismatische Zeitschrift*, t. XXVI, 1894, p. 79 ; — E. LUSCHIN VON EBENGREUTH, *Das Werthverhältnis zwischen den Edelmetallen in Deutschland während des Mittelalters* dans *Congrès international de Numismatique organisé... à Bruxelles*, 1891, p. 471, et *Goldgeschäfte Meinhards II*, p. 444. Cf. aussi la controverse entre divers numismates dans *Annuaire Soc. Franc. Numismat.*, 1890 et 1891. Naturellement la hausse des cours du métal réagit sur ceux des monnaies. Il est caractéristique que, peu avant la cessation de la première frappe anglaise, la valeur des pièces d'or ait passé de 20 deniers d'argent à 24. Le même mouvement, un peu obscurci par les spéculations monétaires de la monarchie, suffisamment net cependant, s'observe en France, sous saint Louis, Philippe III et Philippe IV.

2. R. CESSI, *Problemi monetari e bancari veneziani del secolo XIV* dans *Archivio Veneto-Tridentino*, t. IX, 1926, p. 241 ; — VILLANI, XII, 53.

3. *Zeitschrift des Vereins für lübeckische Geschichte*, t. I, 1855, p. 52 ; — W. JESSE,

D'autre part, de notables quantités d'or, venues de Hongrie et sans doute aussi d'Asie, entraient par l'Allemagne du Sud, par Ratisbonne notamment, qui fournissait non seulement Venise, mais encore, à l'occasion — avec Augsbourg et Nuremberg — l'actif atelier de Tournai [1]. Les ressources de l'Orient n'étaient pas les seules qu'on s'efforçât de capter. Le Soudan et la Guinée, bien avant l'Amérique, furent l'Eldorado des aventuriers du négoce. Dès le début du XIVe siècle, les Génois, faisant société avec des caravaniers touareg « à la bouche voilée », hantaient les oasis sahariennes et y achetaient les précieuses paillettes, venues du Sud. On les vit d'abord au Tafilelt, dont le principal ksour, Sidjilmassa, « battait monnaie avec l'or le plus pur qui fût au monde », puis, en 1447, au Touat, où ils se rencontraient avec les marchands abyssins. Un peu plus tard, les Portugais atteignirent, par mer, les marchés de la côte. En 1479, un Tournaisien les y suivit, échangeant à Sierra Leone sa pacotille contre des esclaves, qu'il eût, à leur tour, troqués à Elmina contre de l'or, si les Portugais, jaloux de leur monopole, ne s'étaient, à son grand dam, emparés de sa personne et de ses biens. Un commerce si hasardeux favorisait la spéculation : ce ne fut point hasard si les Centurioni, de Gênes, qui s'en étaient fait une spécialité, s'efforcèrent, en 1445, d'établir, dans leur ville natale, un véritable monométallisme or [2].

Ces irrégularités dans les arrivages ne faisaient que rendre plus sensible un défaut inhérent au système lui-même. « Pour ce que l'or n'estoit pas adjusté a l'argent a esté le reaume de France robé par les sutiz et malicieus », dit un mémoire du temps de Philippe le Bel [3]. On a reconnu la contradiction interne dont ont souffert tous les régimes bimétallistes, condamnés à imposer, au moins durant des périodes assez étendues, un rapport fixe aux valeurs monétaires de deux métaux, dont les cours commerciaux ne varient forcément ni dans le même sens ni, lors même que la direction du mouvement est pareille, selon un rythme uniforme. Les difficultés de cet « ajustement » se firent sentir dès le principe : témoin, par exemple, les tâtonnements du gouvernement anglais, lors de la reprise de la frappe,

Der wendische Münzverein, p. 78 et 161. En 1399-1400, de l'or s'expédie des Pays-Bas à Hambourg : H. NIRNHEIM, *Das hamburgische Pfund- und Werkzollbuch*, 1930 (*Veröffentlichungen aus dem Staatsarchiv der Freien und Hansestadt Hamburg*, t. II), p. LVII.

1. Outre les textes cités plus haut, p. 25, n. 1, *Regensburger Urkundenbuch*, t. I, nos 41, 44, 466 et (pour Tournai) 539 ; — F. BASTIAN, *Oberdeutsche Kaufleute in den älteren Tiroler Raitbüchern*, 1931 (*Schriftenreihe zur bayerischen Landesgeschichte*, 10), p. 121 et 124, nos 2, 4 et 5.

2. Sur tout ceci, voir le livre, très riche, de CH. DE LA RONCIÈRE, *La découverte de l'Afrique au moyen âge*, 3 vol., le Caire, 1925-1927 (*Mém. de la Soc. Royale de Géographie d'Égypte*, t. V, VI et XIII). — Cf. H. SIEVEKING, *Genueser Finanzwesen*, t. II, 1899, p. 92, et EUSTACHE DE LA FOSSE, *Voyage*, éd.. FOUCHÉ-DELBOSC dans *Revue hispanique*, 1897.

3. BORRELLI DE SERRES, *Les variations monétaires sous Philippe le Bel* dans *Gazette numismatique*, 1901, p. 377, n. 3.

en 1344. Elles étaient, au moyen âge, particulièrement graves : les conditions économiques s'opposaient à l'établissement de cours stables, sur des marchés suffisamment étendus ; les intérêts des souverains, qui payaient en argent la plupart de leurs fonctionnaires et, surtout, leurs troupes, les poussaient à l'évaluer trop haut, par rapport à l'or, ainsi que l'avouait candidement, en 1301, le roi de Sicile [1] ; enfin les deux moyens de paiement, qu'il s'agissait d'harmoniser, appartenaient véritablement à deux étages différents de l'économie.

L'or, en monnaie comme en lingots, restait, en effet, ce qu'il avait toujours été, depuis le début du moyen âge : un instrument familier surtout au grand commerce et appelé à circuler de marché à marché. Ne nous laissons pas entraîner à dire : tout comme aujourd'hui. Un abîme trop profond sépare l'économie de ce temps et la nôtre, la notion même de marché s'applique, de part et d'autre, à des réalités spatiales et humaines trop dissemblables, la technique des échanges offre trop de différences, pour que de pareils rapprochements, présentés sans les correctifs nécessaires, ne choquent pas l'esprit historique. Disons plutôt qu'en dépit de ces contrastes, et malgré l'interposition de périodes où l'or servit largement à la circulation intérieure, la tradition de cet emploi du métal, monnayé ou non, s'est poursuivie jusqu'à nos jours. Lorsque, au moyen âge, la frappe d'or fut reprise, la question se posa de savoir si les nouvelles monnaies auraient même force libératoire que l'argent. Le problème, à vrai dire, fut assez souvent passé sous silence; mais, quand on se décida à lui donner une solution expresse, celle-ci fut généralement plutôt défavorable à l'or ; on décidait qu'il ne devait être accepté que de gré à gré, ou sur stipulations expresses des contrats ; le bimétallisme, pour employer une image chère aux économistes du temps présent, « boitait » — mais avec l'argent, et non, comme au XIXe siècle, l'or, pour principal étai [2]. L'ordonnance anglaise de 1344 précisa davantage. Elle établissait en principe que la monnaie d'or ne pouvait être imposée. A une exception près, cependant : de marchand à marchand, sa puissance libératoire était absolue et ne souffrait aucun refus [3]. Pouvait-on mieux reconnaître son caractère de monnaie de classe ?

Quant à son rôle international, bien des faits significatifs, entre lesquels il n'y a qu'à choisir, le mettent en lumière. Villani a décrit, pour les années 1336 à 1338, le budget des dépenses, à Florence. Tous les traitements et salaires publics, jusqu'à ceux même du podestat et du capitaine du peuple, étaient payés en argent ; seuls

1. L. Blancard, *Du rapport de l'or à l'argent en Sicile de 1278 à 1302* dans *Mém. Acad. Sciences Marseille*, t. XXIX, 1888-1892.
2. Cf. en Angleterre, en 1257, *Chronica maiorum*, p. 30, et les divers textes allemands résumés par Inama-Sternegg, *Die Goldwährung*.
3. *Rotuli parlamentiorum*, t. II, p. 138, c. 14.

échappaient à cette règle les honoraires des gardiens des châteaux — c'étaient des *condottieri* sans doute, partant des étrangers, — et ceux des ambassadeurs. Les religieux d'un monastère bavarois — celui d'Aldersbach — veulent-ils, en 1294, subvenir à l'entretien de leur abbé, en séjour à Paris ? Ils achètent à prix d'argent des lingots d'or, qu'ils lui envoient [1]. Aussi bien, les monnaies d'or échappaient à ce point aux entraves nationales qu'elles avaient, en pratique, un cours à elles, que fixaient les conditions générales de l'économie européenne : ce cours commercial ou « volontaire » qui, distinct du cours légal et — en raison de la surévaluation officielle des monnaies d'argent — généralement supérieur à lui, souleva les vaines protestations de tant d'édits princiers. Elles servaient d'étalon aux paiements des marchands, notamment aux paiements à terme, même quand le règlement devait, par la force des choses, s'effectuer en argent : témoin, entre autres, au XIV[e] siècle, les registres des frères Bonis, de Montauban. Naturellement, c'étaient surtout les plus solides d'entre elles, comme le florin, ou, en Allemagne, les *gulden* rhénans, qui remplissaient, à travers pays, ce rôle de régulateur des valeurs d'échange [2].

Mais — et c'était là une difficulté de plus — entre les divers plans économiques, il n'est pas de cloison étanche. Les monnaies d'or n'échappaient pas, tant s'en faut, aux mutations, plaie du système monétaire médiéval ; cependant, préservées par leur caractère international même, elles n'en subissaient pas l'atteinte à l'ordinaire aussi fortement que les monnaies d'argent ; aussi bien, là où le cours légal devenait trop artificiel, le cours commercial faisait frein. Il en résultait qu'en période de crise l'habitude de stipuler les paiements en or ou, du moins, de les soumettre, quelle que fût la nature du versement, à l'étalon-or passait des milieux marchands à l'ensemble des classes possédantes : exactement, comme on l'a pu voir, de nos jours, au temps de l'inflation, — avec cette différence, toutefois, que la monnaie devant laquelle on fuyait était, non de papier, mais, elle aussi, de métal (l'argent), à dire vrai souvent altéré et, avant tout, surestimé. Les États, préoccupés de protéger l'instrument des échanges intérieurs, prétendaient interdire ces pratiques [3] ; ils n'y réussissaient guère. Ici encore, le jeu de scène est demeuré classique.

1. VILLANI, XI, 93 ; — INAMA-STERNEGG, *Die Goldwährung*, p. 14, n. 17.

2. Cf. le rapport de Pepe Bonaprise (vers 1323), cité par N. DE WAILLY, *Mémoire sur les variations de la livre tournois* dans *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. XXI, p. 213.

3. Ordonnance du duc de Bretagne Jean V (1425, 12 févr.) dans M. PLANIOL, *La Très Ancienne Coutume de Bretagne*, 1896, p. 385 ; — cf., *ibidem*, ordonnance du 1[er] février 1385 et du 15 mai 1386 — et L. LIÈVRE, *La monnaie et le change en Bourgogne sous les ducs Valois*, 1929, p. 80 et 108.

***

Telles paraissent avoir été, dans leurs grandes lignes, les vicissitudes de l'emploi de l'or, dans les échanges, au moyen âge. Du moins autant qu'il est possible, pour l'instant, de les retracer. Je souhaite que les incertitudes de cette esquisse, les erreurs même dont elle n'est vraisemblablement pas exempte aident à attirer l'attention sur les lacunes de nos directives de recherches. L'histoire économique de la monnaie médiévale — disons mieux, son histoire humaine — reste encore à écrire. Probablement était-il nécessaire qu'elle fût précédée par des études d'archéologie numismatique ; nul doute qu'elle ne doive s'élaborer d'accord avec des travaux de cette nature, patiemment poursuivis. Mais il est grand temps de l'aborder de front. A qui s'efforce aujourd'hui d'en crayonner quelques aspects, force est de procéder par exemples ; il importerait de substituer à cet échantillonnage des relevés méthodiques et chiffrés : avant tout, des relevés de paiements. Et cette histoire économique ne saurait atteindre son objet que si elle se décide en même temps à être une histoire sociale : je veux dire si elle consent à se souvenir qu'un milieu humain se compose de groupes divers, dont les genres de vie opposés s'expriment dans le contraste de leurs habitudes monétaires. Que vaudrait aujourd'hui une statistique des chèques, qui négligerait de préciser à la fois quelles opérations ce procédé de règlement sert à dénouer et quelles classes en font usage ? De même, au moyen âge, pour l'or, l'argent, les monnaies, les lingots ou les paiements en nature.

MARC BLOCH

Orientation bibliographique

Donner une liste de références, approximativement complète, sur l'histoire monétaire de l'or, au moyen âge, équivaudrait, ou peu s'en faut, à établir la bibliographie de la monnaie médiévale. La tâche ne serait certes pas inutile — surtout s'il devait s'agir d'une bibliographie critique — et il n'y a pas de raisons de la croire impossible. Mais je n'ai guère besoin de m'excuser de ne pas l'avoir entreprise ici. On aura trouvé, plus haut, dans les notes, l'indication de quelques travaux de détail. Je me bornerai à rappeler ici les principaux ouvrages généraux, qui, pourvus de listes bibliographiques, suffiront à orienter les débutants ; j'y ajouterai la mention de quelques études particulières au problème de l'or.

***

Le manuel le plus utile et le plus sûr — encore que les préoccupations du collectionneur y tiennent une place que l'historien jugera volontiers excessive

— est, sans conteste, celui de A. LUSCHIN VON EBENGREUTH, *Allgemeine Münzkunde und Geldgeschichte des Mittelalters und der Neueren Zeit*, 2e éd., 1926 (*Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte, hgg. von* G. v. BELOW *und* F. MEINECKE). Malheureusement, l'ouvrage parallèle de F. FRIEDENSBURG, *Münzkunde und Geldgeschichte der Einzelstaaten*, paru, en 1926 également, dans la même collection, est beaucoup moins satisfaisant. Les recherches de A. SOETBEER, *Beiträge zur Geschichte des Geld- und Münzwesens* dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. I, II, IV et VI, 1860, 1861, 1864, 1866, demeurent fondamentales.

Aux travailleurs déjà familiers avec l'interprétation des textes, le recueil de documents, adroitement choisis, que Mr W. JESSE a fait paraître, en 1924, sous le titre de *Quellenbuch zur Geld- und Münzgeschichte des Mittelalters* permettra de pénétrer, d'emblée, au cœur des grands problèmes.

Sur la France, on consultera A. BLANCHET et A. DIEUDONNÉ, *Manuel de numismatique française*, t. I et II, 1912-1916 (ne traite encore, pour la période capétienne, que des monnaies royales). Sur l'Angleterre, le répertoire récent, parfois un peu rapide, de CH. OMAN, *The coinage of England*, 1931 ; cf., sur l'époque anglo-saxonne, H. MUNRO-CHADWICK, *The monetary system* dans ses *Studies on anglo-saxon institutions*, 1905 (pour les monnaies d'or, en particulier, voir p. 5). Sur l'Allemagne, le livre d'ERICH BORN, *Das Zeitalter des Denars*, 1924 (*Wirtschafts- und Verwaltungsstudien..., hgg. von* G. VON SCHANZ, t. LXIII) apporte un essai de synthèse, souvent bien contestable, mais qu'on aurait tort de négliger. Il ne saurait dispenser de se référer à l'ouvrage, plus ancien, de TH. EHEBERG, *Über das ältere deutsche Münzwesen*, 1879 (*Staats- und socialwissenschaftliche Forschungen, hgg. von* G. SCHMOLLER, II, 5). Sur l'Italie, à l'époque ancienne, on trouvera un grand nombre de renseignements importants rassemblés par UGO MONNERET DE VILLARS, *La moneta in Italia durante l'alto medio evo* dans *Rivista italiana di numismatica*, t. XXXII et XXXIII, 1919-1920 ; cet excellent mémoire déborde d'ailleurs amplement le cadre italien, et on y relèvera, notamment (t. XXXII, p. 78 et suiv.), une étude sur le mancus, à laquelle je dois beaucoup ; les faits relatifs à cette monnaie que j'ai cités sans référence lui sont empruntés. J'ai également fait un large emploi, pour une période plus récente, de l'ouvrage, malheureusement inachevé, de P. F. CASARETTO, *La moneta genovese* (*Atti della Soc. Ligure di Storia Patria*, t. LV, 1928); cf. le compte-rendu de notre collaborateur A.-É. Sayous dans *Annales*, t. II, 1930, p. 266 ; les indications qui, sur Gênes, sont données sans renvoi particulier ont été puisées à cette source. Pour Florence et, incidemment, le monnayage italien en général, on se reportera à R. DAVIDSOHN, *Geschichte von Florenz* (voir, notamment, sur la reprise de la frappe de l'or, t. II, p. 441 ; sur le sou d'argent, t. II, p. 213, avec les *Forschungen* du même auteur, t. IV, p. 318 ; sur la première monnaie d'or papale, t. IV, 2, p. 290).

Les catalogues des grandes collections, précédés souvent d'utiles introductions, sont indispensables. Plusieurs d'entre eux ont été mentionnés ci-dessus dans les notes. Le petit volume que Mr MENADIER a intitulé *Die Schausammlung des Münzkabinetts im Kaiser-Friedrich Museum*, 1919, porte comme sous-titre : *Eine Münzgeschichte europäischen Staaten*, et en tient les promesses (voir, en particulier, sur la reprise de la frappe de l'or, dans l'Em-

pire, p. 215). Impossible de passer sous silence les précieuses introductions mises par MAURICE PROU en tête de ses *Catalogues des monnaies mérovingiennes* et *carolingiennes* de la Bibliothèque Nationale (1892-1896); sur le monnayage franc, sujet épineux entre tous, mais qui ne nous intéresse ici qu'assez indirectement, ces deux travaux et les ouvrages généraux parus par la suite fournissent toutes les indications bibliographiques nécessaires ; on y ajoutera le mémoire récent de A. SEGRE, *La circolazione monetaria del regno dei Franchi* dans *Rivista storica italiana*, 1931.

***

Les travaux d'INAMA-STERNEGG, LUSCHIN VON EBENGREUTH et NAGL sur le problème de l'or au moyen âge ont été cités plus haut (p. 27, n. 2 et p. 28, n. 1), à propos du régime monétaire des temps qui ont suivi la reprise de la frappe ; ils portent, en effet, en majeure partie, sur cette période.

Le retour au monnayage de l'or, dans ses rapports avec la décadence de la monnaie byzantine, a fait l'objet d'une suggestive étude de G. I. BRATIANU, *L'hyperpère byzantin et la monnaie d'or des républiques italiennes* dans *Mélanges Diehl*, t. I, 1930. On trouvera, en outre, dans ce mémoire, un très utile exposé des destinées de l'hyperpère, en elles-mêmes, avec indications bibliographiques ; cf. A. ANDRÉADÈS, *De la monnaie et de la puissance d'achat des métaux précieux dans l'Empire byzantin* dans *Byzantion*, t. I, 1924.

Sur le monnayage de l'or en Angleterre, on consultera les deux articles de J. EVANS, *On gold coins struck in late Saxon times* et *The first gold coins of England* dans *Numismatic chronicle*, 1879 et 1900 ; — sur les premières frappes dans les Pays-Bas, V. TOURNEUR, *Le florin du type florentin dans les principautés belges* dans *Revue belge de numismatique*, 1926.